L'intervenant provincial
en faveur des enfants & des jeunes

Nous faisons tous et toutes partie de la même aventure.

Rapport à l'Assemblée législative 2009 /2010

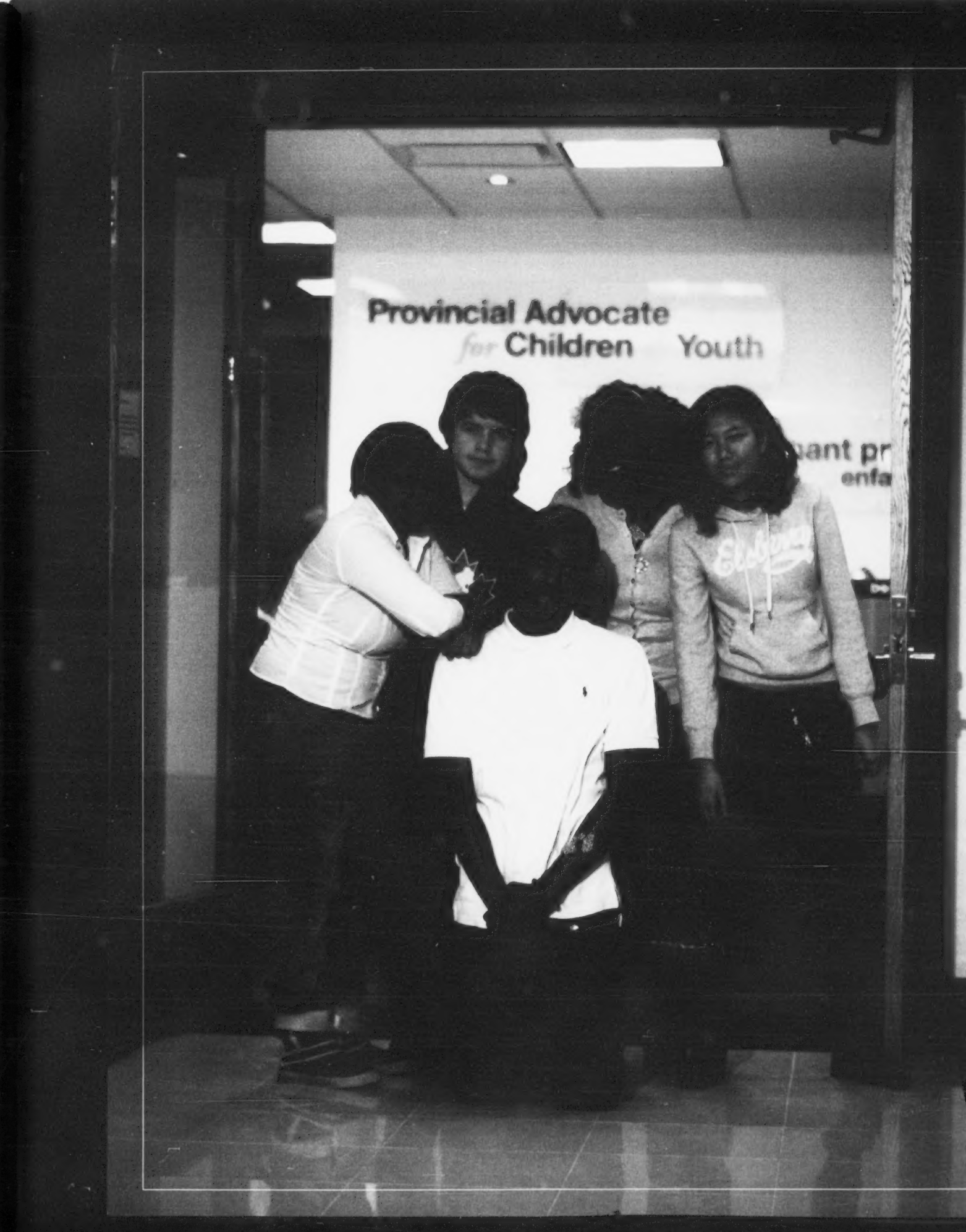
Provincial Advocate
for Children Youth

Table des matières

Message de l'Intervenant provincial 3

Introduction 4

Travailler ensemble 5
- Marcher aux côtés des enfants et des jeunes de l'Ontario 5
- Ceux et celles que nous servons 5
- Notre façon de servir 9
- Mission 9
- Vision 9
- Valeurs 9

Développement 10

Intervention - droits individuels 14

Intervention - systémique 20

Développement communautaire 22
- Dialogue et possibilités 22

Système des services à l'enfance 26
- Introduction 26
- Aide à l'enfance 30
- Justice pour les jeunes 34
- Santé mentale 38
- Internats et écoles provinciales 42
- Besoins spéciaux 44
- Premières nations 46

Renforcement des capacités 54
- Dépenses financières 54

Suivi des apports annuels 55
- 2007-2008 55
- 2008-2009 57

Journée nationale de l'enfant à l'Assemblée législative de l'Ontario pour souligner la CIDE

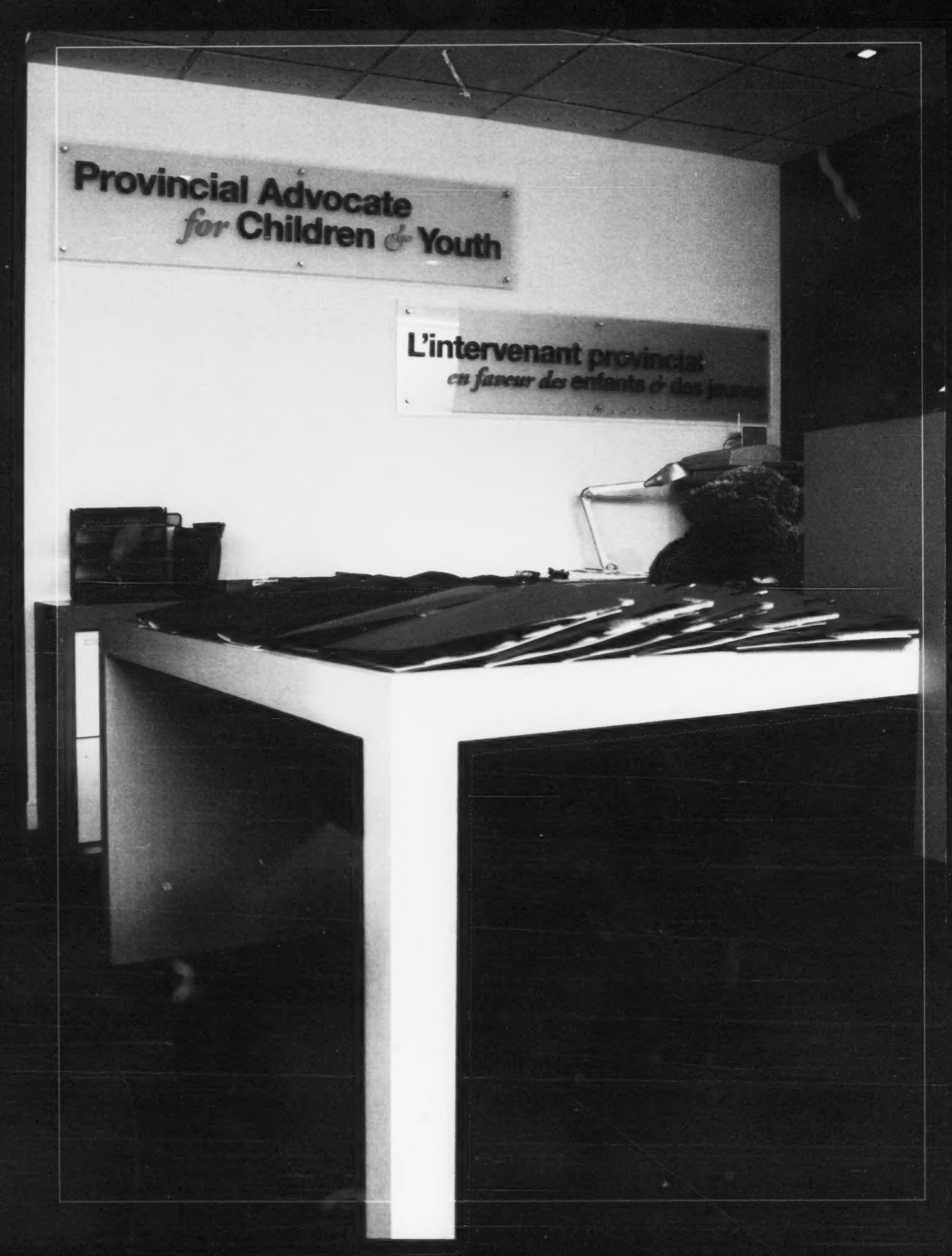
Provincial Advocate
for Children & Youth
L'intervenant provincial
en faveur des enfants et des jeunes

Irwin Elman

Message de l'intervenant provincial

En jetant un regard sur 2009-2010, je suis tout à la fois heureux et déçu de constater que de plus en plus de jeunes en Ontario s'adressent au Bureau de l'intervenant pour de l'aide et des conseils. Le volume d'appels de jeunes et de leurs représentants a augmenté de six pour cent en 2009-2010 par rapport à 2008-2009. En fait, la demande pour nos services augmente chaque année depuis l'amorce de notre démarche vers l'autonomie. Cette augmentation est attribuable à au moins deux facteurs importants. D'une part, elle est certainement liée à nos efforts pour faire connaître nos services à plus de jeunes et d'intervenants naturels auprès des jeunes. Et, d'autre part, la situation économique a sans doute joué un rôle. En tant qu'Intervenant en faveur des enfants et des jeunes, je ne peux trop insister sur l'importance d'examiner les problèmes sociaux et économiques auxquels font face les Ontariens et Ontariennes dans le contexte plus global de l'Aide à l'enfance et la protection de nos enfants et de nos jeunes.

En tant qu'organisation, non seulement cherchons-nous à comprendre pourquoi le paysage change pour nos jeunes, mais nous réfléchissons constamment sur la qualité et le rayonnement de nos services afin de nous assurer d'avoir en main les outils pour bien les servir. Comme vous le verrez dans ce rapport annuel, le Bureau intervient de façon holistique auprès des jeunes de l'Ontario : nous intervenons sur le plan des droits individuels, nous cernons et analysons des problèmes systémiques et formulons des recommandations pour changer des choses, et nous aidons des collectivités à renforcer leurs capacités pour soutenir leurs jeunes. Le rôle des jeunes dans le travail du Bureau est au cœur de ma vision et, cette année, des mesures ont été prises pour faire en sorte que leur voix et leur présence physique soient partout dans notre travail.

Cette année en a été une de changement pour le Bureau dans la poursuite de sa démarche vers l'autonomie. Nous avons étendu nos services, identifié d'autres domaines d'intervention et accru nos capacités pour nous assurer que la voix d'un plus grand nombre de jeunes en Ontario est entendue et qu'on répond à leurs préoccupations. Nous y sommes parvenus en adoptant des mesures d'assurance de la qualité afin d'améliorer la collecte de données et de parfaire nos pratiques de gouvernance et de reddition de comptes. La recherche empirique est le fondement d'une bonne analyse et de programmes efficaces. Nous avons donc engagé plus d'intervenants et d'intervenantes pour traiter plus efficacement le volume croissant de dossiers. Nous occupons de nouveaux locaux, à l'extérieur du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse – un pas de plus vers notre indépendance. Nous avons mis en œuvre notre plan d'inclusion sociale. Ainsi, nos documents et nos services sont plus facilement accessibles aux jeunes et aux sources d'envoi/signalement potentielles dans les diverses communautés ethnoculturelles.

Enfin, nous avons commencé à travailler sur de nouvelles façons d'aider les jeunes en Ontario aux prises avec des situations de plus en plus difficiles et inquiétantes : problèmes de santé mentale chez les enfants et les jeunes, services dans des communautés éloignées accessibles uniquement par avion, traitement des jeunes dans le système de justice. Notre croissance et la consolidation de notre organisation nous permettent d'être fidèles à notre promesse de faire ce que nous disons et de dire ce que nous faisons.

Cette approche holistique et le rôle actif des jeunes dans l'identification des problèmes et dans la recherche des solutions à ces problèmes sont au cœur du thème de ce rapport annuel, « Travailler ensemble ». Ils illustrent la manière dont nous travaillons avec les jeunes, leurs milieux, le système des services à l'enfance, le gouvernement, et au sein même de mon Bureau, pour améliorer la vie des jeunes de l'Ontario. Ils le méritent.

Irwin Elman, Intervenant provincial

Provincial Advocate *for* Children & Youth

L'intervenant provincial *en faveur des* enfants & des jeunes

Introduction

L'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes est un agent indépendant qui relève de l'Assemblée législative de l'Ontario.

La fonction d'intervenant provinciale a été créée en octobre 2007 en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative. Suivant la promulgation de cette législation historique, le prédécesseur du Bureau de l'intervenant – Bureau de l'assistance à la famille et à l'enfance (au sein du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse) – a fermé ses portes et l'Intervenant provincial est devenu un agent indépendant relevant directement de l'Assemblée législative de l'Ontario.

La *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* oriente et encadre les activités de l'Intervenant. En juillet 2008, Irwin Elman a été nommé à la fonction d'Intervenant provincial.

La *Loi* exige qu'un rapport annuel soit déposé à l'Assemblée législative. **Le rapport annuel 2009-2010** présente les services d'intervention fournis par le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, ainsi que les dossiers d'ordre systémique et de nature individuelle qu'il a pilotés au cours de l'année prenant fin en décembre 2010. On y retrouve également le détail des dépenses de l'exercice financier au 31 mars 2010.

Journée nationale de l'enfant à l'Assemblée législative de l'Ontario pour souligner la CIDE

Travailler ensemble

Marcher aux côtés des enfants et des jeunes de l'Ontario
La *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* met de l'avant les principes directeurs suivants :

a) Donner aux enfants et aux jeunes une voix indépendante en s'associant avec eux pour mettre de l'avant les questions qui les touchent.
b) Encourager la communication et la compréhension entre les enfants et les familles et leurs fournisseurs de services.
c) Sensibiliser les enfants, les jeunes et les personnes qui en prennent soin aux droits des enfants et des jeunes.

Ceux et celles que nous servons
Le mandat du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes (Bureau) consiste à servir les jeunes pris en charge par l'État ou en périphérie de la prise en charge par l'État. Six groupes d'enfants et de jeunes relèvent du mandat de l'Intervenant provincial : ceux et celles qui ont des liens avec le système d'aide à l'enfance, avec le système de santé mentale pour enfants et avec le système de justice pour les jeunes, ceux et celles qui ont des « besoins spéciaux », ceux et celles qui résident dans les internats et les écoles provinciales et enfin, les enfants et les jeunes issus des Premières nations.

Dossiers par sexe

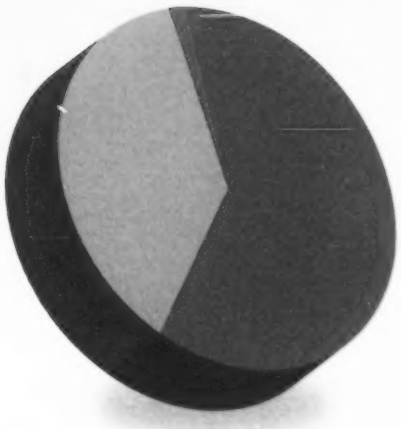

%	Sexe
38,9	Femmes
59,2	Hommes
2,0	Non précisé

Figure 1.0 : période du 1er janvier 2010 au 30 décembre 2010

Dossiers par tranche d'âge

%	Tranche d'âge
4,2	0 - 6
8,2	7 - 11
35,3	13 - 15
41,9	16 - 17
8,3	18 - 19
2,1	20+

Figure 1.1 : période du 1er janvier 2010 au 30 décembre 2010

Dossiers par catégorie

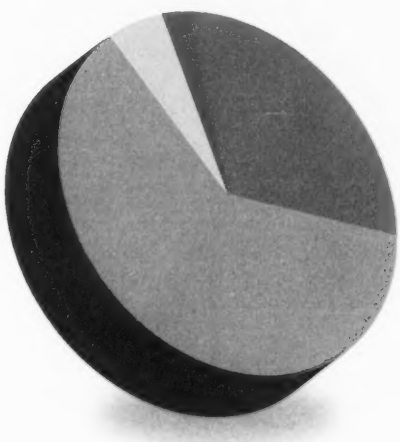

%	Besoins
2,8	Dossiers complexes
28,5	Consultation
62,9	Résolution de différends
5,8	Conseils liés aux droits

Figure 1.2 : période du 1er janvier 2010 au 30 décembre 2010

Dossiers par région

Région	Dossiers complexes	Consultation	Résolution de différends	Conseils liés aux droits	Total
Centre-est	0,70 %	3,20 %	7,60 %		
Centre-ouest	3,20 %	2,70 %	9,00 %		
Est	0,10 %	1,70 %	2,90 %		
Hamilton-Niagara	0,30 %	2,00 %	2,10 %		
Nord-est	0,04 %	1,20 %	1,00 %		
Nord	0,34 %	2,00 %	4,20 %		
Hors province	0,13 %	0,90 %	0,60 %		
Sud-est	0,04 %	1,00 %	2,00 %		
Sud-ouest	0,30 %	3,80 %	10,40 %		
Toronto	0,70 %	5,00 %	15,70 %		
Non précisé	0,04 %	4,50 %	6,80 %	6,10 %	
Sous-total	2,90 %	28,60 %	62,40 %	6,10 %	100 %

Figure 1.3 : période du 1er janvier 2010 au 30 décembre 2010

Journée nationale de l'enfant à l'Assemblée législative de l'Ontario pour souligner la CIDE

Travailler ensemble

Notre façon de servir
En vertu de la *Loi de 2007 sur l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*, intervenir signifie promouvoir « [l]es points de vue et [l]es préférences des enfants et des jeunes ». La Loi stipule également que le Bureau de l'intervenant doit donner « l'exemple en ce qui concerne la participation constructive des enfants et des jeunes dans tous les aspects de ses services d'intervention ».

Par conséquent, le Bureau de l'intervenant estime que, pour réussir dans son travail, il est essentiel de connecter avec les jeunes/enfants et de favoriser leur participation à toutes ses actions. Dans l'esprit du Bureau, son travail s'apparente à « marcher aux côtés » des enfants et des jeunes qu'il sert et à les accompagner, leur donner l'occasion de parler en leur propre nom et parler en leur nom lorsqu'ils ne peuvent le faire eux-mêmes ou prendre la parole lorsque des jeunes demandent au Bureau de s'exprimer en leur nom.

La mission, la vision et les valeurs du Bureau ont été pensées et formulées par son personnel et en collaboration avec les enfants et les jeunes qui relèvent de son mandat.

Mission
Le Bureau de l'intervenant s'associe aux enfants et aux jeunes pris en charge par l'État ou en périphérie d'une prise en charge

- pour améliorer leur sort sur le plan individuel
- pour aider à changer les systèmes qui les servent
- pour modifier les politiques qui les touchent

Dans tout ce que nous faisons, nous nous efforçons d'être un modèle pour les autres dans notre façon d'inclure et de favoriser la participation les enfants/jeunes dans nos interventions.

Vision
Les voix, les droits et les aspirations des enfants et des jeunes qui reçoivent des services gouvernementaux inspirent et animent tout ce que nous faisons.

Valeurs
Excellence : nous sommes professionnels, informés, créatifs et souples; nous écoutons les jeunes et nous apprenons d'eux.

Intégrité : nous sommes loyaux, honnêtes et fiables; nous existons pour soutenir les jeunes.

Respect : nous sommes polis, ouverts d'esprit, aidants et compréhensifs; et nous croyons aux jeunes.

Responsable : nous sommes fiables et responsables; nous disons ce que nous faisons et nous faisons ce que nous disons.

Comme stipulé par la *Loi*, le Bureau de l'intervenant s'acquitte du volet « droit individuel » de ses fonctions avec le consentement des enfants et des jeunes qu'il a le mandat de servir. Le Bureau de l'intervenant a recours à une « approche fondée sur les droits » en commençant par les droits et les privilèges décrits dans la Partie IV de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*[1] (LSEF) et par les principes de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE).[2]

Partipante à une séance de mobilisation

[1] **Loi sur les services à l'enfance et à la famille,** L.R.O. 1990, chapitre C.11, telle que modifiée.

[2] Dans la CIDE, quatre articles sont mis en relief comme ils sont à la base de l'application de tous les autres droits. On s'y réfère souvent comme à des principes généraux. Ce sont :

- Assurer à tous les enfants les droits garantis par la CIDE sans discrimination/distinction aucune (art. 2).
- Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale (art. 3)
- Tout enfant a un droit inhérent à la vie, à la survie et au développement (art. 6).
- es opinions de l'enfant doivent être dûment prises en considération dans toutes questions les touchant (art. 12).

http://www.droitsenfant.com/cide.htm

Développement

Pour le Bureau de l'intervenant, il s'agit de la troisième année d'un processus de transition sur cinq ans visant la transformation d'une composante du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse en voix indépendante au service des enfants et des jeunes. Nous travaillons à renforcer nos capacités organisationnelles pour interpeler et mobiliser les jeunes, connecter avec eux et répondre à leurs besoins en

- gérant et planifiant efficacement les fonctions du Bureau de l'intervenant
- fournissant les services requis dans le respect de nos obligations et de nos responsabilités à l'endroit de l'Assemblée législative
- Daffectant au Bureau les ressources humaines requises pour s'acquitter du mandat prescrit par la Loi et respecter les orientations du gouvernement

En allant à la rencontre des enfants et des jeunes de diverses façons et en portant leurs voix conformément aux pouvoirs que lui confère la *Loi*, le Bureau maintient le cap pour devenir une voix indépendante au service des enfants et des jeunes.

Capacité organisationnelle

Le Bureau de l'intervenant a répondu à environ 4 200 appels l'an passé, une augmentation de six pour cent par rapport à l'année précédente. Il s'agissait de demandes d'information sur les droits des jeunes/enfants et d'appels à intervenir.

Le Bureau a fourni un volume élevé de services en Ontario. On sait que cette province occupe le deuxième rang en termes de superficie au Canada et qu'elle compte beaucoup de petites communautés Autochtones dans le Grand Nord, éloignées des grands centres, ainsi que dans Toronto, la ville du Sud la plus populeuse et la plus diversifiée culturellement du Canada. Toutefois, le fait que les bureaux de l'Intervenant provincial se trouvent à Toronto pose un certain nombre de défis pour répondre aux besoins uniques des enfants et des jeunes qui habitent des collectivités éloignées accessibles par avion seulement.

Au cours de la dernière année, sur le plan organisationnel, le Bureau de l'intervenant a concentré ses énergies sur

- la consolidation de son infrastructure opérationnelle de base
- l'amélioration de ses procédures et mécanismes de gouvernance et de reddition de comptes

Activités importantes du Bureau de l'intervenant en matière de développement stratégique en 2010

- Au début de l'année, les effectifs du bureau sont passés de 24 à 34 personnes. Se sont ajoutés à l'équipe, un Chargé de projet recherche et assurance de la qualité, un agent ou une agente aux finances, deux conseillers or conseillères en développement communautaire, un adjoint exécutif or une adjointe exécutive à l'Intervenant provincial, un agent or une agente de communications et quatre autres intervenants or intervenantes auprès des enfants et des jeunes. L'organigramme actuel du Bureau de l'intervenant est illustré dans la figure 1.4.
- Restructuration des activités de développement communautaire du Bureau afin de soutenir les fonctions d'information, de sensibilisation et d'éducation afférentes à son mandat (cf. la section Développement communautaire).
- Préparation et approbation d'une Stratégie pour le Nord et les Premières nations afin de mieux servir les collectivités parsemées de la province et de surmonter les défis de notre géographie (voir plus loin).
- Examen réalisé conjointement par les services d'information et de technologie de l'information (I et TI) et de recherche et d'assurance de la qualité du Bureau pour évaluer les forces et les faiblesses du système de collecte et de récupération de données hérité du gouvernement. Cet examen et une analyse des systèmes utilisés par des bureaux d'intervenant d'autres provinces ont motivé la décision de créer un nouveau système intégré de gestion de l'information pour notre bureau.
- En ce qui concerne les questions de gouvernance et de reddition de comptes, le Bureau de l'intervenant a examiné ses politiques de gestion des risques et ses lignes directrices et pratiques organisationnelles. Par conséquent, beaucoup d'efforts ont été consentis pour réviser, étendre, mette à jour et créer des politiques et des procédures qui consolident et renforcent davantage les mécanismes de gouvernance et de reddition de comptes du Bureau.
- Nous avons commencé à enchâsser les capacités de recherche et d'assurance de la qualité dans toutes nos activités internes en créant un poste de directeur de recherche et d'assurance de la qualité.
- Nous avons examiné nos façons d'offrir nos services sous la lentille de l'antiracisme.

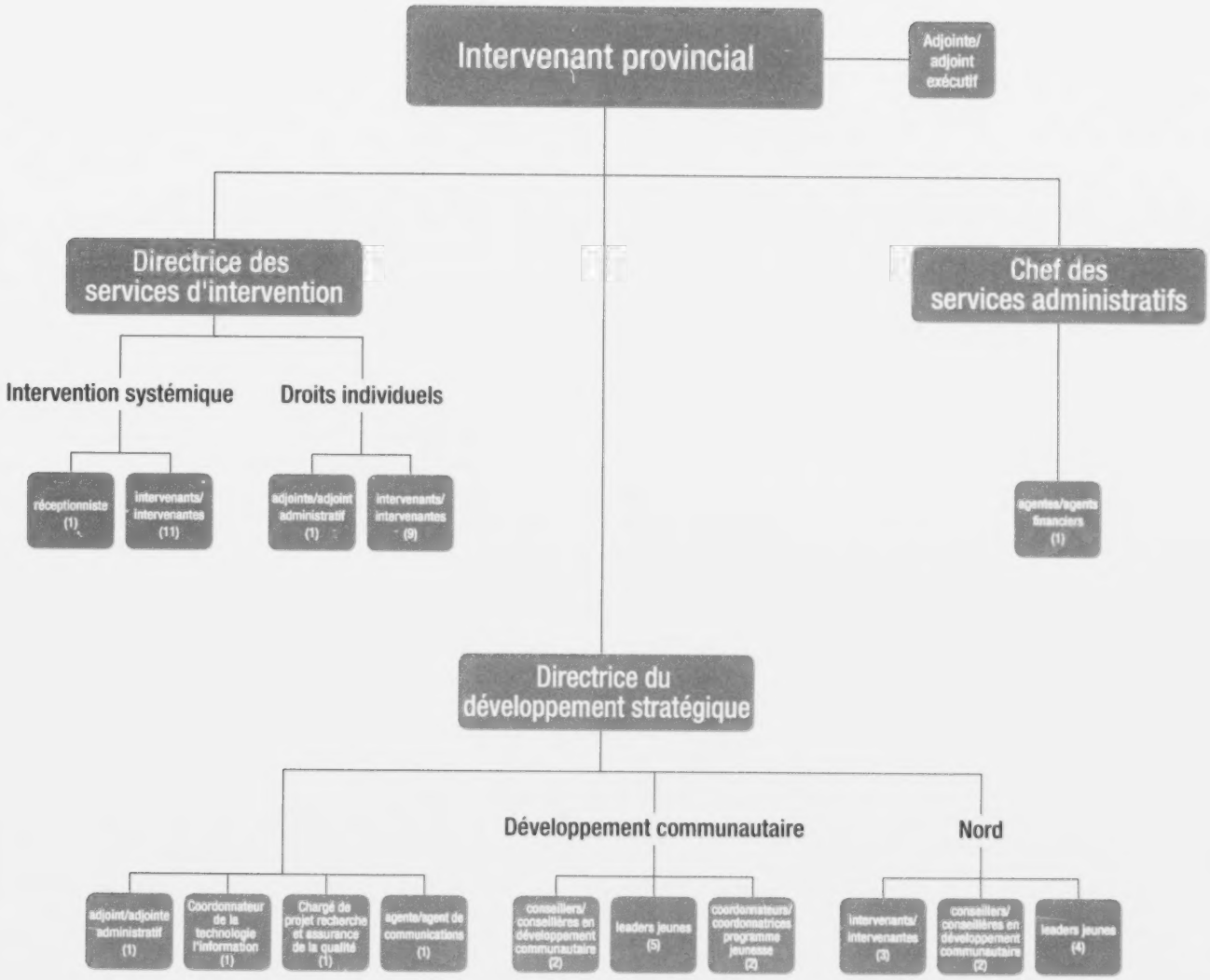

Postes à temps plein 39
Postes à temps partiel 11

Figure 1.4 Organigramme du Bureau de l'intervenant

En 2011, le Bureau de l'intervenant renforcera sa capacité organisationnelle :

- Il procédera à la sélection d'un fournisseur pour l'implantation de son nouveau système de gestion de l'information (SGI). Le nouveau SGI répondra aux besoins des employés de tous les secteurs de l'organisation, tout en satisfaisant aux exigences croissantes de production de rapports administratifs et financiers. Suivant l'implantation du nouveau SGI, les rapports de l'équipe d'intervention en droits individuels seront plus utiles et pourront servir à améliorer la qualité des données dont se sert l'équipe d'intervention systémique pour effectuer son travail. Le nouveau SGI pourra soutenir tous les aspects du travail du Bureau de l'intervenant, notamment les interventions de l'équipe de développement communautaire et celles de la direction de la recherche et de l'assurance de la qualité.
- Il mettra la dernière main à ses structures internes de gouvernance et de reddition de comptes.
- Il renforcera ses capacités en matière de collecte et de récupération de données. Les Services de l'information et des technologies de l'information auront la responsabilité des composantes technologiques liées au développement du SGI et du renforcement de nos capacités internes de récupération et d'analyse de données.

Atelier de mobilisation des jeunes

- Il mettra en œuvre son plan de travail pour contrer le racisme et favoriser l'inclusion sociale : revoir la façon dont nous posons des questions sur la culture, le racisme et la discrimination; élaborer des stratégies pour sensibiliser les communautés ethnoculturelles en Ontario à l'existence du Bureau de l'intervenant; s'assurer que le matériel d'éducation publique distribué par le Bureau de l'intervenant est accessible culturellement et sur le plan de la langue aux enfants/jeunes et aux sources d'envoi/signalement potentielles dans diverses communautés ethnoculturelles; enfin, continuer de renforcer les connaissances et de développer la sensibilité des intervenants/intervenantes à l'endroit des enjeux culturels, confessionnels et linguistiques des enfants/jeunes relevant de notre mandat.

Travailler ensemble : à l'intérieur du nouveau Bureau indépendant

Avant la création de cette nouvelle instance indépendante, les services d'intervention en faveur des enfants et des jeunes relevaient du Bureau d'assistance à l'enfance et à la famille au

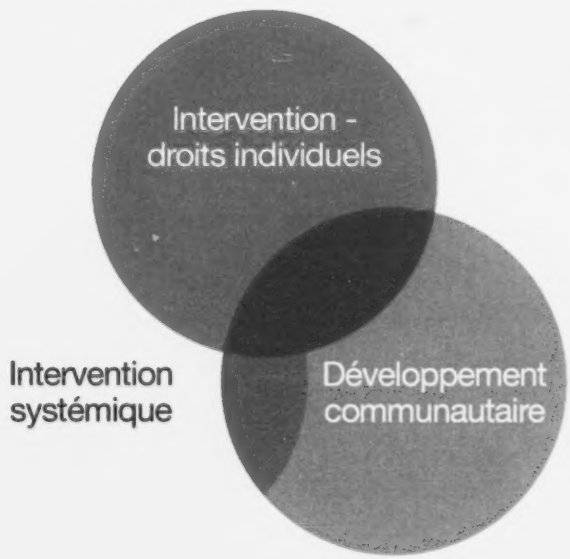

Figure 1.5 : Les trois rôles imbriqués d'intervention du Bureau

Groupe consultatif de jeunes

sein du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario (MESJ). Au cours de ce premier mandat de cinq ans, en tant que nouveau bureau, nous avons amorcé le processus de transition pour nous détacher de notre ancien statut de composante du MSEJ et de service public en Ontario et devenir une véritable voix indépendante au service des enfants et des jeunes.

Dans le cadre de cette transition, le Bureau de l'intervenant a créé trois équipes d'intervention en faveur des enfants et des jeunes : l'équipe d'intervention en droits individuels, l'équipe d'intervention systémique et l'équipe de développement communautaire.

La structure du Bureau de l'intervenant est telle que les voix des enfants et des jeunes informent, et lorsque possible, orientent nos interventions et notre travail. Les enfants/jeunes peuvent entrer en lien avec le Bureau soit comme individu soit comme groupe.

Les activités menées par les trois équipes d'intervention du Bureau de l'intervenant sont reliées les unes aux autres et se chevauchent. On s'assure ainsi que les enfants et les jeunes influent sur le travail du Bureau de l'intervenant depuis différents points d'accès. On s'assure aussi que le travail s'imbrique d'une équipe à l'autre et qu'il existe des liens entre les équipes affectées aux droits individuels, à l'intervention systémique et au développement communautaire. De cette façon, les équipes travaillent ensemble pour s'assurer que le Bureau de l'intervenant s'occupe des questions qui sont importantes pour les jeunes qui réclament de l'aide.

Travailler ensemble : intervenantes et intervenants naturels

Le Bureau de l'intervenant joue un rôle crucial pour porter la voix des « jeunes », un terme utilisé pour représenter inclusivement à la fois les enfants et les jeunes. Nous y parvenons en travaillant en collaboration avec des intervenantes/intervenants naturels dans les milieux où vivent les jeunes. Ce sont parfois des parents, des enseignants/enseignantes, des entraîneurs sportifs, des conseillers/conseillères en orientation, des membres du clergé, des amis/amies, des membres de la famille, le personnel d'un centre communautaire, le personnel d'un foyer d'accueil, des familles d'accueil et d'autres personnes qui défendent les intérêts des jeunes.

Lorsque possible, le Bureau de l'intervenant s'associe pour faire son travail à des membres de la communauté des jeunes, à des fournisseurs de services, à des organismes provinciaux et fédéraux et à divers ordres de gouvernement. Le Bureau de l'intervenant reconnaît l'importance et la nécessité de partager la responsabilité du mieux-être « de nos enfants et de nos jeunes ».

Comme il existe beaucoup « d'intervenantes/intervenants naturels » en faveur des enfants en Ontario, le Bureau de l'intervenant continue de leur tendre la main pour qu'ensemble nous trouvions des façons efficaces de porter la voix des enfants/jeunes sur des questions importantes dans leur vie et de nous attaquer aux obstacles auxquels ils font face dans les systèmes d'aide à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario.

Intervention – droits individuels

Intervention - droits individuels : quand tu appelles, tu n'es plus seul

Les enfants et les jeunes que le Bureau de l'intervenant a le mandat de servir ont le droit de parler à un intervenant/ intervenante du Bureau de l'intervenant. Ils peuvent le faire en communiquant avec le Bureau au numéro sans frais suivant 1-800-263-2841 ou par courriel : advocacy@provincialadvocate.on.ca. En vertu de la Loi, tous les quatre mois, on est tenu de fournir aux jeunes pris en charge par les services d'aide à l'enfance les coordonnées du Bureau de l'intervenant. Partout où vivent ces enfants/jeunes, que ce soit dans des centres de jeunes et dans des établissements de santé mentale pour enfants, il doit y avoir des affiches indiquant les coordonnées du Bureau. On peut obtenir ces affiches en s'adressant au Bureau au numéro sans frais mentionné précédemment.

Les appels que reçoit le Bureau de l'intervenant touchent aux services que reçoivent les enfants/jeunes ou portent sur leurs droits. Les appels et les courriels reçus sont traités par un membre de l'équipe d'intervention en droits individuels et on y répond dans les 24 heures. Les intervenants/intervenants répondent aux appels en alternance et sont responsables de tous les appels reçus au cours de la journée[3]. Cela implique qu'ils ont la responsabilité d'aider l'enfant ou la jeune personne en travaillant avec lui/elle à trouver une solution au problème qui a motivé son appel au Bureau. La complexité des dossiers varie et touche souvent des problématiques relevant de divers ministères ou de compétences multiples.[4]

Lorsqu'ils reçoivent un appel, les intervenantes/intervenants de l'équipe affectée aux droits individuels considèrent d'emblée que l'appel est important. Ils commencent par écouter (ils sont souvent la première personne à le faire et à agir par la suite) puis ils travaillent avec la personne à l'élaboration de son « plan d'intervention ». Lorsque l'appel provient de quelqu'un appelant au nom de la jeune personne, l'intervenante/ intervenant cherchera d'abord à obtenir son consentement en lui parlant directement. Une fois son consentement obtenu, l'intervenante/intervenant travaillera avec lui/elle à l'élaboration de stratégies pour résoudre le différend de la façon la plus harmonieuse possible.

[3] Le Bureau reçoit de 15 à 30 appels dépendamment de la journée.

[4] Les intervenantes/intervenants gèrent habituellement 30 ou 40 dossiers actifs de front.

Le Bureau de l'intervenant reconnaît la force, les connaissances et le courage qu'il faut à une jeune personne pour dénoncer une situation et, à plus forte raison, communiquer avec le Bureau. En travaillant avec le jeune ou la jeune à la formulation d'un plan d'intervention, l'intervenante/intervenant déterminera de concert avec lui/elle les mesures à prendre, les personnes à contacter, les réunions à fixer et les rôles qu'ils assumeront respectivement pour faire progresser le dossier. Dans tous les cas, le but est de s'assurer que la voix de la jeune personne est entendue et que c'est l'enfant/jeune qui décide de la marche à suivre.

Les appels des jeunes/enfants, et le travail de l'équipe d'intervention en droits individuels qui s'ensuit sont au cœur même du travail que fait le Bureau de l'intervenant.

Chaque appel est important

Le Bureau de l'intervenant a reçu environ 4 200 appels l'an passé et environ soixante-quatre pour cent de ceux-ci provenaient de jeunes de 14 ans et plus. Les autres appels provenaient de personnes qui ont communiqué avec le Bureau au nom d'un

Membre du groupe consultatif de jeunes dans les bureaux de l'intervenant

Expo de photos prises par les jeunes, projet Westview

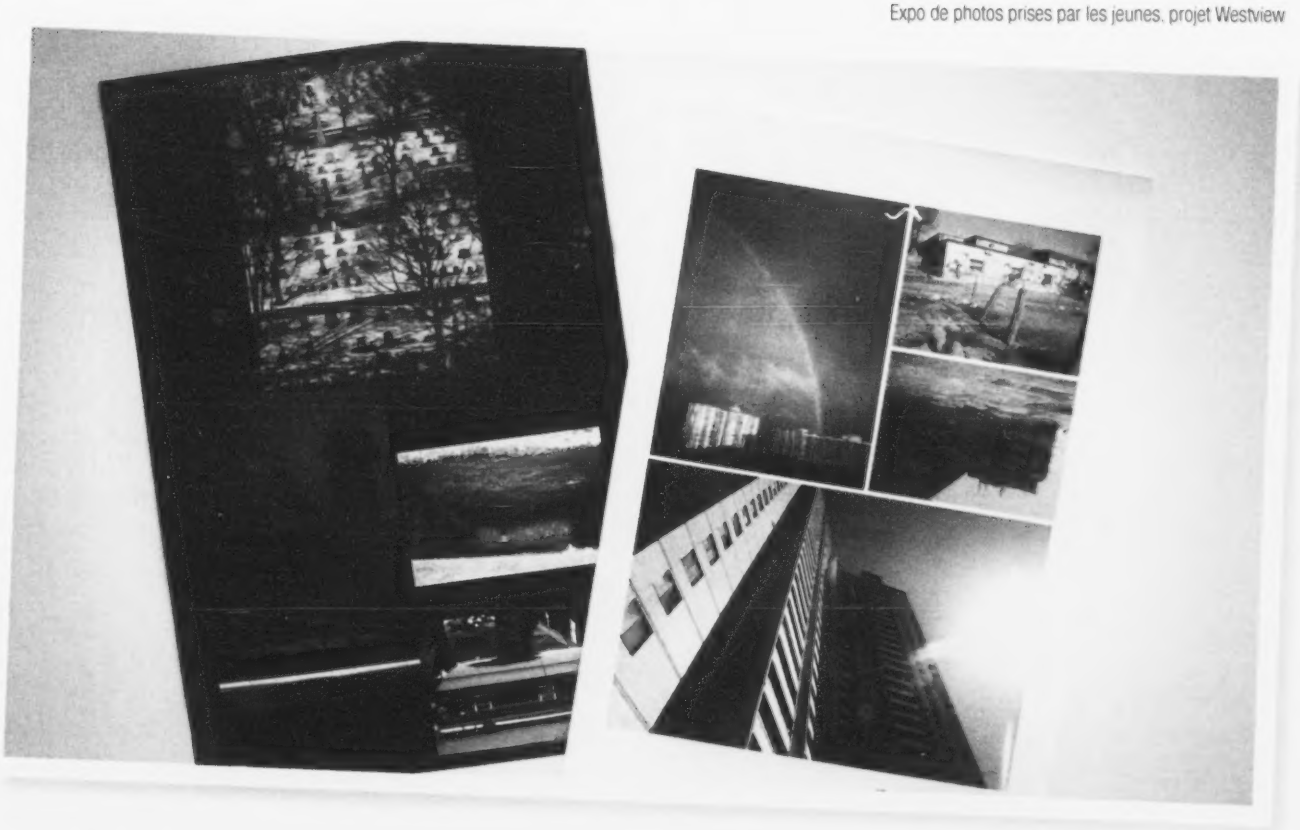

enfant ou d'une jeune personne. Ces intervenants/intervenantes naturels sont une source d'information, d'aiguillage et de signalement de plus en plus importante pour les enfants et les jeunes en quête d'interventions. Ce nombre d'appels représente une hausse de six pour cent par rapport à l'an dernier et il s'inscrit dans une courbe d'appels ascendante au fil des années depuis que le Bureau est indépendant.

On s'attend à ce que le nombre d'appels reçus par l'équipe d'intervention en droits individuels augmente avec la multiplication des activités de sensibilisation et d'éducation à l'échelle communautaire et provinciale organisées par les équipes d'intervention systémique et de développement communautaire. Cette augmentation d'appels indique que, plus le Bureau mettra l'accent sur la sensibilisation et l'information des groupes moins familiers avec son travail, plus les jeunes et les organismes communiqueront avec lui pour des renseignements et de l'aide. Nous continuons d'explorer des méthodes pour connecter avec des jeunes/enfants susceptibles d'avoir besoin de notre intervention en leur faveur ou de renseignements au sujet du Bureau. Pour faire ce travail, il est de plus en plus important de pouvoir de communiquer avec les jeunes/enfants au moyen de supports technologiques comme le courrier électronique et les médias sociaux.

La majorité des appels reçus par le Bureau pour la période de ce rapport, c'est-à-dire du 1er avril 2010 au 28 février 2011, provenait de jeunes âgés de 12 à 17 ans environ. Quatre-vingt-huit pour cent des appels reçus portaient sur les services et le soutien fournis ou financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Les autres appels portaient sur des questions interpelant d'autres ministères ou le gouvernement fédéral.

Près de la moitié des appels reçus par le Bureau de l'intervenant portaient sur le système de justice pour les jeunes et le système d'aide à l'enfance au sein du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Malgré le nombre beaucoup plus élevé de jeunes/enfants dans le réseau d'aide à l'enfance, les appels provenant de jeunes reliés au réseau de justice juvénile étaient 50 p. cent plus élevés que le nombre d'appels provenant des jeunes reliés au réseau d'aide à l'enfance. La section de ce rapport portant sur les services à l'enfance contient plus de détails sur les six domaines d'intervention du Bureau et sur la taille de la population servie; on y donne aussi des exemples de nos interventions en faveur des enfants et des jeunes.

Comme mentionné précédemment, le Bureau de l'intervenant s'efforce d'aider les jeunes/enfants à résoudre leurs différends en matière de « droits individuels ». Ce faisant, nous sommes à l'affût de thèmes ou de tendances à porter à l'attention de l'équipe d'intervention systémique aux fins d'intervention additionnelle ou d'examens.

Dossiers par source d'envoi/aiguillage

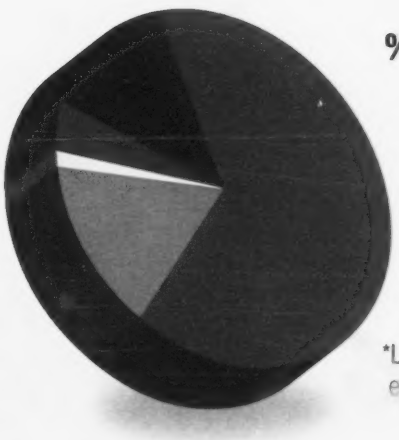

% du total	Source d'envoi/aiguillage	% du total	Source d'envoi/aiguillage
64,9	Client/auto	0,2	Frère ou sœur
14,8	Parent	4,3	Famille élargie
	Famille d'accueil	11,3	Professionnel
	Tuteur	3,0	Autre

*Les regroupements sont basés sur la façon dont les personnes se sont identifiées en s'adressant au Bureau

Figure 1.6 : période du 1er janvier 2010 au 30 décembre 2010

Dossiers par problématique

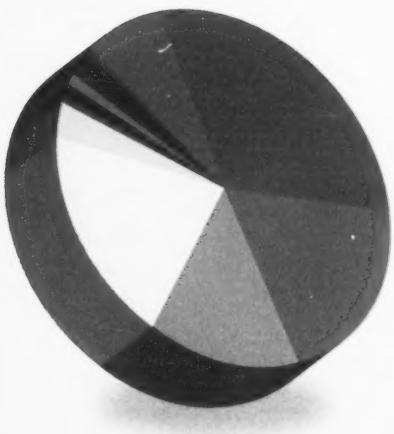

% du total	Problématique
29,6	Justice pour jeunes
19,4	Aide à l'enfance
14,6	Santé mentale des enfants
	Foyer de groupe
	Internat/école provinciale
0,4	Retard de développement/ incapacité physique
1,5	Famille d'accueil
1,1	Organisme communautaire

% du total	Problématique
0,8	Aide financière
0,5	Police et cellules de détention provisoire
0,2	Tribunaux
0,8	Hôpitaux
0,5	Initiative liée à l'autisme (ICI/ABA)
0,6	Hors province/fédéral
8,1	Autre

Figure 1.7 : période du 1er janvier 2010 au 30 décembre 2010

Dossiers par ministère premier concerné

%	Ministère
0,2	Hors province
2,5	Aucun
1,3	Ministère de la Santé
	Ministère de l'Éducation
	Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels
0,9	Ministère des Services sociaux et communautaires
88,9	Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
1,2	Ministère du Procureur général
0,4	Gouvernement fédéral

Figure 1.8 : période du 1er janvier 2010 au 30 décembre 2010

Mobilisation des jeunes: formation donnée à nos bureaux, janvier 2011

Intervention systémique

En vertu de la *Loi*, le Bureau de l'intervenant doit « intervenir sur les systèmes ». Cette obligation signifie de procéder à l'examen des installations, des systèmes et des organismes, ainsi que de leurs services et de leurs procédures opérationnelles. Les examens sont entrepris suivant un cumul de plaintes validées formulées par des jeunes/enfants ou à cause de la gravité de celles-ci. Elles sont parfois exprimées lors d'un appel au Bureau ou dans des rencontres avec des groupes de jeunes/enfants pour discuter des services qu'ils reçoivent ou des problèmes dans leur milieu. Les examens sont complets et reflètent les perceptions, les préoccupations et les forces d'un service, d'un organisme ou d'une organisation en fonction des commentaires et de la vision des jeunes/enfants utilisant leurs services.

L'intervention systémique s'actualise par la formulation et la diffusion d'énoncés de position, la préparation de documents de breffage internes, l'organisation de consultations générales et l'exploration de problématiques spécifiques. Les renseignements recueillis auprès de jeunes/enfants lorsqu'ils participent aux activités du Bureau de l'intervenant nous permettent de formuler des avis et des recommandations de changement. Cette rétroaction et ces orientations font partie du travail d'enquête et d'aide à l'enfance entrepris par le Bureau.

Une présentation par des jeunes, février 2011

L'équipe d'intervention systémique implique et interpelle les jeunes/enfants d'une manière qui dépasse la simple communication de renseignements; elle cherche à connaître leur vision des solutions aux problèmes systémiques. La vision de jeunes et d'enfants qui ont déjà été confiés à la garde de l'État est ancrée dans une connaissance profonde de ce qui fonctionne pour eux et de ce qui doit être changé si on désire que la prochaine génération de jeunes/enfants bénéficie d'un système efficace pour eux. L'intervention systémique nécessite souvent de créer des partenariats avec des intervenants et alliés naturels dans les divers services et dans les nombreux secteurs du gouvernement, notamment avec des fonctionnaires, des représentants politiques et des élus.

Grâce au travail de l'équipe d'intervention systémique, le Bureau de l'intervenant peut cerner des tendances et trouver des occasions d'améliorer les politiques, les programmes et la législation. Il conteste les structures de gouvernance en place ou les politiques et les règlements qui ont pour conséquence de diminuer les ressources et les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes en situation de vulnérabilité.

Nous faisons tous et toutes partie de la même aventure : la société en tant que « système »

Si nous voulons que les enfants et les jeunes de l'Ontario s'épanouissent et réalisent leur plein potentiel, il faudra que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes s'en occupent. À vrai dire, cette notion est devenue une forme de rhétorique vide de sens. C'est comme si, en affirmant « qu'il faut un village pour élever un enfant » ou que « nous faisons tous et toutes partie de la même aventure », tout se cristallisera et que, du coup, surgiront les partenariats nécessaires pour changer les choses. En Ontario, on se préoccupe effectivement beaucoup du sort des jeunes/enfants et il y a beaucoup de bonne volonté, mais il faut des mesures pour harnacher cette bonne volonté et la transformer en partenariats qui entraîneront de véritables changements pour les enfants et les jeunes.

La vie des enfants et des jeunes est façonnée et influencée par la myriade de systèmes complexes et imparfaits qu'ils fréquentent et qui leur assurent des soins et du soutien. À l'échelle macro, ces systèmes sont le pays, la province et la ville où ils habitent, leurs lois et règlements, et la diversité des cultures et des structures

sociales. À l'échelle micro, ces systèmes sont leur famille d'origine ou d'accueil, leur quartier, leur communauté, leur conseil de bande, leur école, leur centre de santé, leur église et les personnes qui interagissent avec les jeunes/enfants au jour le jour.

Ces systèmes fonctionnement parfois en « silo » et s'érigent entre eux et à l'intérieur d'eux toutes sortes d'obstacles et de lacunes. Occasionnellement, ces systèmes – il s'agit souvent des fournisseurs de services gouvernementaux et subventionnés – s'unissent et fonctionnent en tant que réseaux intégrés ou systèmes pour atténuer les obstacles et atteindre des buts communs au nom des enfants et des jeunes. Le Bureau de l'intervenant croit que collectivement nous partageons une responsabilité à l'égard des jeunes/enfants et que *nous faisons tous et toutes partie de la même aventure* lorsque l'on réfléchit aux changements à apporter dans les structures et les systèmes de soins existants pour soutenir les jeunes/enfants et leur fournir ce dont ils ont besoin pour grandir et devenir des adultes accomplis.

Le Bureau de l'intervenant identifie des problèmes, propose des solutions lorsqu'il en trouve et, quand c'est possible, encourage des tiers à agir. Le Bureau veut que tous les Ontariens et Ontariennes s'associent à lui pour intervenir en faveur des droits de nos jeunes et de nos enfants. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons à l'échelle macro et micro pour porter la voix des enfants et des jeunes, intervenir en leur faveur et bâtir des partenariats qui renforceront les capacités des collectivités et des fournisseurs de services et leur permettront de mieux jouer leur rôle d'intervenant naturel auprès des jeunes/enfants qui ont grandement besoin de leur aide dans la vie. Fort de cette vision globale bien ancrée dans son esprit, le Bureau de l'intervenant profite des cinq premières années de son mandat pour s'assurer de disposer des ressources requises pour encourager et bâtir des partenariats qui insufflent vie au concept *« nous faisons tous et toutes partie d'une même aventure »*.

Au cours de la dernière année, les influences macrosociales ont causé bien du mal à beaucoup d'Ontariennes et d'Ontariens, y compris les enfants et les jeunes :

- Les niveaux de la dette individuelle et de la dette familiale sont en hausse et les institutions financières lancent un cri d'alarme.
- La reprise économique à l'échelle mondiale demeure lente et à risque de s'effondrer.
- Beaucoup d'enfants et de familles ont été touchés par une perte d'emploi et par la diminution du revenu des parents.
- Un plus grand nombre d'enfants, de jeunes et d'adultes ont recours aux banques alimentaires.
- Le gouvernement de l'Ontario a annoncé un plan visant à réduire le nombre de grandes agences de services publics dans un effort pour réduire les dépenses et le déficit.
- Tous les ordres de gouvernement ont promis de réduire leur dette et de répondre de façon plus efficace aux « besoins » sans augmenter les impôts ou en diminuant les impôts.
- À l'échelle des services, les organismes/agences sont aux prises avec l'augmentation des coûts et de la demande de services, tandis que leurs budgets sont gelés par le gouvernement et que l'inflation a pour effet de diminuer les ressources dont ils disposent.

Pour beaucoup de personnes en Ontario, à cause de la crise économique, la vie est encore plus difficile et ces personnes sont encore plus invisibles et marginales dans la société. En cette période de restrictions financières, tout gel ou toute réduction des services aux jeunes/enfants aura pour effet de les marginaliser encore plus et d'en faire des victimes cachées dont les nombreux besoins sont insatisfaits. C'est dans un tel contexte que l'importance de se serrer les coudes en tant que province pour soutenir nos jeunes/enfants va au-delà du souhait pour devenir une nécessité.

Lancement d'un projet de photographie à Westview, décembre 2010

Développement communautaire

En plaçant le développement communautaire sous le parapluie du développement stratégique, le Bureau adopte une vision plus globale et stratégique du rôle du développement communautaire. À l'instar du travail que font les équipes d'intervention en droits individuels et en intervention systémique, l'équipe du développement communautaire travaille en collaboration avec les ministères, les fournisseurs de services de première ligne, les organismes locaux, provinciaux et nationaux de promotion et de défense des droits, et avec les commissions scolaires locales, les collèges et les universités. Ainsi, le Bureau de l'intervenant se trouve là où les jeunes sont. Le développement communautaire embrasse de vastes problèmes systémiques et des discussions sur les politiques et sur la prestation de programmes, à l'image des autres secteurs d'intervention du Bureau. La fonction élargie du développement communautaire comprend le *dialogue et les possibilités*.

Dialogue : Le but de l'équipe du développement communautaire est de mieux faire connaître le Bureau, notamment par des activités communautaires d'envergure en matière de justice juvénile, de santé mentale pour enfants, d'aide à l'enfance, d'écoles provinciales et internats, de besoins spéciaux et de Premières nations, pour stimuler la participation des enfants et des jeunes. Les problématiques retenues sont identifiées par les jeunes/enfants ou s'inscrivent dans le mandat de l'Office en vertu de la *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*.

Possibilités : L'équipe du développement communautaire travaille à stimuler la participation des jeunes relevant de son mandat aux activités du Bureau, notamment obtenir leur aide dans l'élaboration de stratégies, l'organisation d'activités et la création de documents. Le Bureau a la responsabilité d'informer les enfants, les jeunes et les personnes qui en prennent soin des droits des enfants et des jeunes. L'équipe du développement communautaire a commencé à consolider la manière dont l'information sur les droits sera mise de l'avant par le Bureau.

Le travail de l'équipe du développement communautaire reflète la philosophie sous-jacente du concept : « nous faisons tous et toutes partie de la même aventure ». Ce travail relie de façon tangible et significative le Bureau aux enfants et aux jeunes qu'il sert. Il manifeste clairement que les enfants et les jeunes sont « dans » le travail d'intervention du Bureau et que le Bureau est « dans » le travail d'intervention des enfants et des jeunes de la province.

Activités importantes du Bureau de l'intervenant dans le domaine du développement communautaire en 2010 :

- En février 2010, le Bureau a travaillé en collaboration avec des jeunes pour organiser une activité dans le cadre du mois de l'histoire des Noirs mettant en relief les droits et l'importance pour les jeunes de disposer de forums célébrant le dialogue et l'expression culturelle. Des jeunes de tous les secteurs relevant de notre mandat ont été invités à participer à la soirée et aux activités animées par des jeunes impliqués directement ou indirectement dans le travail du Bureau.
- Durant l'été, le Bureau a lancé sa stratégie d'enchâssement des leaders-jeunes dans sa structure organisationnelle. Les *Jeunes amplis* sont un groupe de jeunes âgés de moins de vingt-quatre ans qui travaillent avec le Bureau comme bénévoles ou dans des postes à temps partiel rémunérés. Le travail de ces leaders est directement lié à celui de l'équipe du développement communautaire, établissant un lien entre le travail du Bureau et les jeunes dans leur milieu. Les *Jeunes amplis* sont en quelque sorte des mentors. Ils portent la voix de jeunes et sont là pour sensibiliser les jeunes à leurs droits par des activités de toute sorte. Parmi leurs réalisations :
  - À la fin de 2010, l'ex-gouverneure générale Michaëlle Jean a été hôte d'une discussion avec des jeunes à Toronto. Trois jeunes associés aux *Jeunes amplis* étaient du groupe. Deux des jeunes ont raconté leur vécu en matière d'établissement et d'immigration depuis leur arrivée au Canada. Ils ont été profondément touchés par l'accueil et la réception de la gouverneure générale. Ce type d'engagement intime est vital pour les jeunes qui travaillent à porter leurs revendications dans l'arène politique et dans le milieu des adultes. Il sert aussi à confirmer l'importance de leur participation à la discussion.
  - Production de deux vidéos et de deux fichiers balados sur les droits des jeunes.
  - Conception du magazine des *Jeunes amplis* écrit par des jeunes.
  - Conception de la documentation sur le Bureau de

Mobilisation des jeunes, formation du groupe de travail, février 2011

l'intervenant et de matériel éducatif sur les droits pour utiliser dans les écoles provinciales pour les Sourds de l'Ontario.

- Journée nationale de l'enfant à l'Assemblé législative en novembre. Des jeunes ont pu utiliser les ressources du Bureau de l'intervenant pour formuler leurs messages et les transmettre aux représentants de trois partis politiques. Le rapport annuel de cette année comprend une vidéo documentant les questions soulevées par les jeunes/enfants. Les jeunes/enfants présents cette journée-là ont soulevé la question du statut des femmes Autochtones et celui de leurs enfants, du cheminement professionnel, des milieux de travail exempts d'obstacles, de l'immigration, des besoins éducatifs des élèves à besoins exceptionnels, des besoins des jeunes vivant dans des collectivités nordiques éloignées, de la qualité des soins et du rôle de la province en tant que parent des enfants et des jeunes confiés à la garde de l'État.
- En octobre 2011, le Bureau a été hôte d'une première discussion avec un groupe de 25 jeunes Autochtones habitant des réserves dans la province. La réunion était l'aboutissement d'une année de discussions et de rencontres avec les chefs de l'Ontario, la nation Nishnawbe-Aski et de nombreuses communautés Autochtones et fournisseurs de services Autochtones et non Autochtones. Au cours des deux journées de rencontres, des jeunes, des aînés, des représentants des communautés et le grand chef des chefs de l'Ontario ont rencontré l'Intervenant provincial pour lancer la discussion sur le rôle de l'éducation sur les droits et de l'intervention dans les communautés des Premières nations et dans la vie des jeunes Autochtones.

En 2011, dans le domaine du développement communautaire, le Bureau de l'intervenant :

- Lancera officiellement le groupe des *Jeunes amplis* en réunissant à Toronto 20 jeunes provenant de toutes les régions de la province pour définir le mandat du Conseil consultatif des jeunes du Bureau de l'intervenant et pour élaborer une stratégie de recrutement.
- Entreprendra une tournée dans toute la province pour écouter la voix des jeunes/enfants
- Procédera à la préparation et à la mise en œuvre d'une stratégie entourant les médias sociaux pour connecter et dialoguer avec les enfants et les jeunes relevant du mandat du Bureau.
- En collaboration avec l'Assemblée législative, il cherchera des moyens, outre la Journée nationale de l'enfant, d'assurer la présence d'enfants et de jeunes relevant du mandat du Bureau à l'Assemblée législative.
- Se penchera sur des stratégies pour entrer en lien avec les enfants et les jeunes relevant du mandat du Bureau qu'il ne rejoint pas actuellement.

Guerite au centre régional de guérison et d'apprentissage du sud-ouest, Kikinahkamegwanning

Stratégie pour le Nord

Dans le cadre de son approche plus stratégique et systémique à l'égard des questions Autochtones, la stratégie pour le Nord est un dossier important pour le Bureau en ce qui a trait au développement des capacités. Les répercussions sont vastes en termes d'interventions et de services. Dans le cadre de son travail dans le Nord, le Bureau siège toujours à la table du Réseau intergouvernemental (RI). Le RI est constitué de représentants des gouvernements fédéral et provincial et des dirigeants de la nation Nishnawbe-Aski. Le RI s'est principalement intéressé au nombre alarmant de suicides survenus chez les jeunes dans certaines réserves. Il a fait la preuve du rôle plus stratégique et de la présence plus affirmée que doit avoir le Bureau dans le Nord et, lorsqu'il y a lieu, de la nécessité pour le Bureau d'intervenir plus activement pour influencer les politiques et les programmes touchant les problèmes étudiés par le RI.

Bon nombre des problèmes soulevés à la table du RI n'ont pas encore généré de nouvelles ressources pour les jeunes. Les besoins dépassent les engagements financiers actuels, comme le démontrent les points suivants :

- Les ressources pour la télépsychiatrie, le traitement et l'évaluation dans les collectivités nordiques accusent toujours du retard comparativement à celles fournies dans le sud de l'Ontario.
- Les enfants et les jeunes font souvent face à d'importantes contraintes géographiques, sociales et économiques, les placements étant à l'extérieur de leur milieu de vie naturel.
- Les enfants et les jeunes des Premières nations se retrouvent dans le système d'aide à l'enfance à des pourcentages beaucoup plus élevés que les jeunes non Autochtones dans le Nord et dans le Sud.
- Le taux d'incarcération par personne des jeunes Autochtones dépasse de beaucoup celui de tous les autres groupes démographiques au Canada.
- Dans le nord, où les collectivités sont accessibles par avion uniquement, les bureaux régionaux sont très mal outillés pour sensibiliser ces populations à la problématique des besoins spéciaux et pour soutenir les enfants.

Cette année, le Bureau a consacré beaucoup de temps et de ressources pour étendre ses actions dans le Nord et bâtir une stratégie d'intervention de plus grande envergure.

Activités importantes du Bureau de l'intervenant en 2010 au chapitre de sa stratégie pour le Nord et pour les Premières nations :

- A continué à siéger à la table du Réseau intergouvernemental (RI) pour mieux comprendre et, lorsque possible, influencer la manière de fonctionner des ministères provinciaux et fédéraux avec la nation Nishnawbe-Aski, répondre aux besoins de services des jeunes Autochtones du Nord, et mettre l'accent sur les ressources qui ont des chances de réduire le niveau élevé de tentatives de suicide et de suicides réussis dans certaines communautés des Premières nations.
- A demandé et a reçu du financement sur deux ans afin d'examiner des mécanismes pour doter le Bureau d'une perspective sensible au Nord et aux Premières nations et l'aider à améliorer sa capacité de servir les enfants et les jeunes vivant dans les collectivités nordiques et éloignées.
- En partenariat avec les chefs de l'Ontario et la nation Nishnawbe-Aski a réuni 25 enfants et jeunes Autochtones pour mettre sur pied un Conseil consultatif de jeunes Autochtones.

En 2011, le Bureau de l'intervenant provincial améliorera sa stratégie pour le Nord et les Premières nations

- en continuant de tendre la main aux jeunes et aux communautés du Nord pour approfondir sa compréhension des besoins dans le Nord et pour définir spécifiquement le rôle du Bureau dans les réserves d'abord, puis à l'extérieur de celles-ci, tout en étant à l'écoute des jeunes et des communautés;
- en mettant sur pied un comité consultatif autochtone composé de jeunes, de fournisseurs de services dans le Nord et de dirigeants des Premières nations;
- en commençant le déploiement de la stratégie pour le Nord par l'affectation d'intervenants/d'intervenantes à Kenora, Thunder Bay et Timmins et de conseillers/conseillères en développement communautaire à Kenora et Thunder Bay, lesquels seront appuyés par cinq leaders jeunes;
- en identifiant, dans le cadre de la stratégie du Nord, les données spécifiques et les mesures requises pour relier le personnel du Nord au bureau de Toronto.

Système de services à l'enfance
Introduction

L'Ontario compte 2,8 millions d'enfants et de jeunes[5]. C'est un défi de taille pour les familles, les collectivités et le gouvernement de voir à ce que les ressources requises soient en place pour soutenir la croissance, l'épanouissement et le développement des enfants qui vivent en milieu urbain, en milieu rural et dans des collectivités éloignées, isolées et accessibles par avion seulement. Même si les besoins des jeunes/enfants de différents milieux diffèrent à certains égards, les besoins de base en nourriture, logement et vêtements, soins de santé et services de santé mentale et éducation sont les mêmes et sont un point de convergence pour bâtir des ponts et progresser.

Parfois, certains jeunes/enfants ont besoin d'un encadrement parental, dans un milieu plus efficace que celui de leur famille immédiate. D'autres jeunes/enfants ont des besoins à court terme ou limités dans le temps qui requièrent des soins intensifs ou du soutien périphérique. Et d'aucuns ont des besoins qui durent toute la vie. Il leur faut des services et du soutien depuis l'enfance à la vie d'adulte et peut-être durant toute leur vie.

Dans tous les cas, les enfants, les jeunes et leurs familles ont besoin de liens à des ressources pratiques. Les jeunes/enfants ont besoin de liens avec des adultes soucieux de leur sort et de leur bien-être, dans des milieux aidants. Et il leur faut la force intérieure pour utiliser à bon escient les ressources et les réseaux qui leur sont offerts. Bref, nos jeunes/enfants ont besoin de ressources, de liens, de réseaux et d'une voix.

Il existe un rôle pour les nombreuses personnes et les nombreux groupes qui interviennent auprès des enfants/jeunes, qu'il s'agisse d'animateurs/animatrices jeunesse, de travailleuses/travailleurs sociaux, de fournisseurs de soins de santé, d'enseignants/enseignantes, de thérapeutes, de cliniciens/cliniciennes ou de médecins. Chaque personne qui touche la vie d'un enfant ou d'un jeune peut agir en bâtissant des partenariats, en s'extirpant de silos restrictifs pour trouver des façons de rendre les services accessibles aux familles, aux enfants et aux jeunes. Il existe effectivement des problèmes, mais le gouvernement de l'Ontario a déjà posé des gestes importants :

- La promulgation en 1990 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* a jeté les bases du financement, de la prestation et de la surveillance des services destinés aux enfants et aux jeunes.
- La création en 2003 du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a rendu possible la planification des services destinés aux enfants et aux jeunes et l'adoption d'une politique intégrée.
- Suivant la publication en 2009 du rapport, *Dans l'optique de notre meilleur avenir*[6], le lancement d'un programme d'apprentissage à temps plein pour les enfants âgés de quatre et cinq ans dans le cadre d'un système intégré pour soutenir les enfants de zéro à douze ans et leurs familles.
- Les discussions interministérielles en cours, menées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, entourant la création d'un cadre stratégique pour la jeunesse, un des quatre piliers fondamentaux[7] requis pour alimenter l'espoir et créer des possibilités en Ontario, tel que décrit dans le Rapport de 2008 sur les causes de la violence chez les jeunes.

S'il est vrai que le recours aux lois et la mise en place de structures et de politiques ont été utiles à bien des égards, ces mécanismes ne sont pas la panacée. Il faut faire beaucoup plus pour élargir les actions du gouvernement, notamment au chapitre des services pour les jeunes handicapés par un retard du développement ou des incapacités physiques.

Pour que les systèmes travaillent ensemble

On dit souvent des services individuels qu'ils font partie d'un « système de services » et on définit le système comme étant la somme de parties intégrées travaillant de concert les unes avec

[5] MSEJ (2009). Manuel de breffage – plan fondé sur les résultats, ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, estimations 2010-2011.

[6] Pascal, Charles E. (2009) Dans l'optique de notre meilleur avenir : la mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario. Imprimeur de la Reine pour l'Ontario.

[7] Les quatre piliers sont décrits ainsi : **cadre stratégique pour la jeunesse** pour orienter et coordonner les politiques et les programmes pour les jeunes par rapport à des stades de développement et des objectifs liés aux résultats; **contexte social restauré** pour que le contexte social en Ontario fonctionne pour tous les Ontariens et Ontariennes en s'attaquant aux causes de la violence chez les jeunes, notamment la pauvreté, le racisme, le logement précaire, la santé mentale des jeunes, l'éducation, le manque de soutien pour l'inclusion des familles et des jeunes et les problèmes de la justice juvénile; **renforcement des capacités locales et autonomisation** pour renforcer les collectivités au moyen d'initiatives comme se servir des écoles comme carrefours de rencontre, soutenir la participation citoyenne et financer de manière soutenue les organismes qui interviennent auprès des groupes défavorisés; et **gouvernance intégrée** pour animer et coordonner le travail au sein de l'appareil gouvernemental et travailler de manière efficace avec les autres ordres de gouvernement et les collectivités renforcées.

Jeune présentateur à la conférence de développement économique de la Nation Nishnawbe Aski

les autres pour atteindre un certain nombre d'objectifs.[8] Le défi pour nous tous, jeunes, familles, travailleurs et travailleuses de première ligne, gestionnaires, décisionnaires et intervenants/intervenantes, c'est de renforcer ce « travail concerté » entre les différentes parties du système.

Les parties du système de services à l'enfance, même si celui-ci est largement soutenu et encadré par la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, ne sont pas véritablement imbriquées; elles ne fonctionnent pas nécessairement comme un « système ». De plus, les « acteurs » des volets politique, financement et prestation de services n'agissent pas toujours conformément au concept : « *nous faisons tous et toutes partie de la même aventure* ».

L'adoption d'un cadre stratégique pour la jeunesse envisagée par la Province est un signe d'espoir bienvenu. Avec l'appui de collectifs communautaires, comme Ontario Youth Matter, le gouvernement provincial travaille à dégager des « points de repère » qui permettraient aux jeunes de connaître nos attentes à leur endroit. Pour réussir, cette démarche exigera beaucoup de leadership et un esprit de coopération interministérielle sans précédent.

Le Bureau de l'intervenant est modérément optimiste à cause, notamment, des mesures prises par le gouvernement provincial pour assurer la participation des jeunes à cette initiative.

Néanmoins, les ambitions les plus nobles ne mènent pas nécessairement à des actions concrètes. Par exemple, à ce jour, le gouvernement a peu fait pour donner suite aux recommandations du Rapport de 2008 sur les causes de la violence chez les jeunes.[9] La mise en œuvre du cadre stratégique pour la jeunesse concerne autant nos investissements dans la jeunesse que le suivi des recommandations centrales du rapport, un rapport qui traîne sur les tablettes et s'empoussière. Le premier ministre, en ordonnant l'examen des causes de la violence chez les jeunes, a obtenu un cadre stratégique rigoureux pour s'attaquer au problème et des recommandations qui ont mis

[8] Johnson, R.A. et coll. *The theory and Management of Systems*.

[9] Le 14 novembre 2008, le rapport de l'examen des causes de la violence chez les jeunes coprésidé par l'ex-juge en chef Roy McMrutry et l'ancien président de l'Assemblée législative de l'Ontario Alvin Curling fut remis au premier ministre McGuinty. Le rapport recommande au gouvernement de concentrer ses ressources dans les collectivités les plus démunies de la province et décrit comment un ensemble de facteurs combinés, notamment la pauvreté, le racisme, la pénurie de logements décents, des systèmes d'éducation insensibles à la diversité culturelle et les perspectives d'emploi limitées, engendrent le désespoir, l'aliénation et la faible estime de soi chez les jeunes et trop souvent, des explosions de violence (Ontario Public School Boards Association).

Journée nationale de l'enfant à l'Assemblée législative de l'Ontario pour souligner la CIDE

en relief la centralisation nécessaire du rôle du gouvernement pour progresser dans cette lutte contre la violence juvénile. Le document de synthèse exprime cette notion de la façon la plus éloquente qui soit[10] :

« C'est pourquoi nous proposons un organisme au cœur du gouvernement, doté du mandat et des ressources qui lui permettront de prendre nos conseils en considération, d'en tenir compte en fonction de la partie à réaliser du programme gouvernemental, de déterminer les priorités, d'établir des liens entre ministères et d'autres ordres de gouvernement et de gérer un processus pour renforcer les communautés de toute la province et répondre à leurs besoins. Ce n'est qu'avec ce genre d'organisme et d'approche qu'il sera possible de produire pour la province un plan cohérent à long terme, apte à neutraliser la nature intriquée et enracinée des nombreuses causes que nous avons déterminées ». (Volume 2, page 36).

Activités importantes du Bureau de l'intervenant dans le domaine des Services à l'enfance en 2010 :

- Formulé et soumis des recommandations de modifications à la *Loi sur les Services à l'enfance et à la famille* (LSEF) dans les limites fixées par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Le MSEJ est tenu en vertu des articles 224 et 226 de la LSEF[11] d'effectuer périodiquement un examen de la Loi, à savoir tous les cinq ans[12]; cf. les recommandations à l'adresse suivante : www.provinicaladvocate.on.ca.
- Rencontré le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse pour commenter le *cadre stratégique pour la jeunesse en préparation au ministère.*

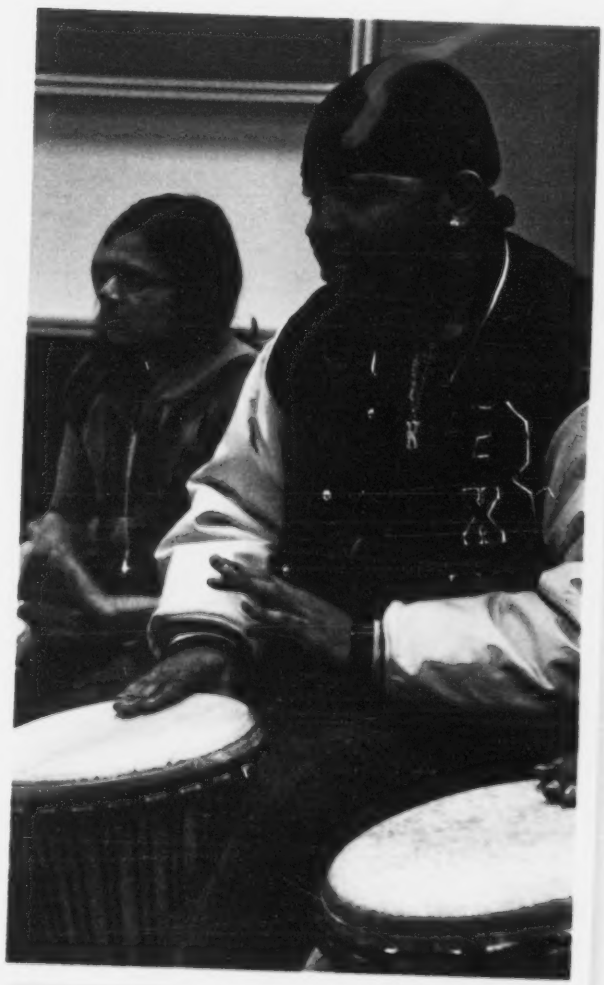

Jeunes lors d'une activité pour souligner l'histoire des Noirs à nos bureaux

[10] L'honorable Roy McMurtry et Alvin Curling. Examen des causes de la violence chez les jeunes – sommaire, volume 2. Imprimeur de la Reine de l'Ontario. http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/topics/youthandthelaw/rootsofyouthviolence-vol2.pdf.

[11] La Loi comporte deux articles traitant de l'exigence d'une révision périodique : **en vertu de l'article 224**, le ministre doit procéder périodiquement à l'examen de la présente Loi ou des dispositions de celle-ci qu'il précise, il doit informer le public de la date à laquelle commence l'examen et des dispositions qui font partie de l'examen et il doit préparer un rapport écrit sur l'examen et le mettre à la disposition du public; **et en vertu de l'article 226**, ajouté à la Loi en 2006, chaque examen de la présente loi doit comprendre un examen des dispositions qui imposent des obligations aux sociétés lorsqu'elles fournissent des services à une personne indienne ou autochtone ou des dispositions qui concernent des enfants indiens ou Autochtones, en vue d'assurer que les sociétés d'aide à l'enfance observent ces dispositions.

[12] L'examen comprenait deux volets : un examen du respect par les sociétés d'aide à l'enfance (SAE) des dispositions de la Loi entourant les services aux enfants indiens et Autochtones effectué pour la première fois en 2010, et un examen de la LSEF guidé par le cadre stratégique du ministère et axé sur les façons possibles d'améliorer la loi, ses règlements et ses politiques afin d'offrir des services donnant de meilleurs résultats, de soutenir une expérience vécue plus positive pour les jeunes et de moderniser la Loi.

Système de services à l'enfance
Services d'aide à l'enfance

Les services d'aide à l'enfance constituent la principale composante du système de services sociaux pour les enfants de l'Ontario. Ils comptent 53 sociétés d'aide à l'enfance (SAE) et leur budget est de 1,4 milliard de dollars. Cinq de ces SAE sont des sociétés d'aide à l'enfance autochtone qui servent 63 des 133 communautés Autochtones sur des réserves ou à l'extérieur de réserves en Ontario. Une sixième SAE autochtone travaille auprès d'enfants et de familles des Premières nations habitant Toronto.

En 2009-2010, à l'échelle de l'Ontario, les SAE ont signalé 25 377 dossiers actifs de protection de l'enfance et de la jeunesse et ont fourni des soins et de la garde de remplacement à quelque 26 221 enfants. Un enfant qui est « pris en charge », c'est-à-dire séparé de ses parents ou de sa famille élargie, est placé dans un des quelque 5 000 lits du réseau de foyers de groupe de la province ou dans un des quelque 11 000 lits du réseau des familles d'accueil de la province. Le temps qu'une jeune personne ou qu'un enfant passera dans un ou plusieurs de ces milieux de garde peut varier de quelques semaines à plusieurs années.

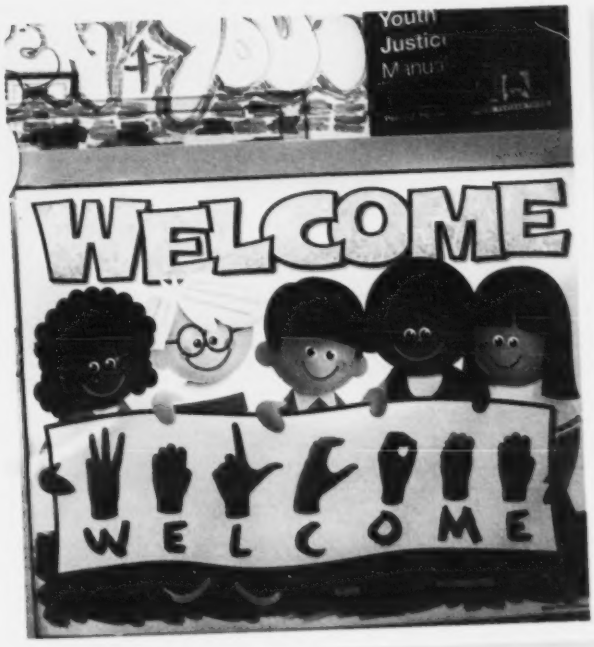

Activités importantes du Bureau de l'intervenant dans le domaine de l'aide à l'enfance en 2010 :
Le Bureau de l'intervenant a mis en œuvre son initiative *Les jeunes qui quittent le réseau des soins*. S'appuyant sur la notion selon laquelle « nous faisons tous et toutes partie de la même aventure », l'initiative a pour objet de collaborer avec les jeunes et les fournisseurs de services afin d'assurer de meilleurs résultats aux jeunes qui sont pris en charge par les services d'aide à l'enfance. Elle s'articule autour de quatre activités principales :

- Interventions ciblant la politique d'âge limite du MSEJ et des modifications aux règlements et aux lois pour améliorer les résultats des jeunes prises en charge.
- Analyse complète de la documentation sur l'aide à l'enfance incluant des études provinciales, nationales et internationales.
- Rencontres avec les ministères, le secteur privé et des intervenants importants pour déterminer comment chacun d'eux concourra à de meilleurs résultats pour les pupilles de l'État et les jeunes qui quittent le réseau de soins.
- Fournir aux jeunes/enfants un forum à l'échelle de la province pour se réunir et renseigner le Bureau de l'intervenant sur ce qu'il leur faut pour devenir des adultes accomplis.

Le Bureau a conclu des discussions préliminaires avec des ministres et sous-ministres représentant 14 ministères. Le Bureau de l'intervenant est heureux de constater que dans la foulée de ces rencontres, les ministères prennent les mesures suivantes :

- Le ministère des Services gouvernementaux (MSG) et le MSEJ, en partenariat avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario (MEO) et des conseils scolaires choisis, prennent des mesures pour réinsérer des jeunes âgés de 16 à 19 ans dans des programmes d'alternance travail-études et de stages en classe. Le MSG s'adressera aux SAE pour encourager et soutenir la participation des pupilles de l'État aux programmes travail-études.
- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) a proposé une solution au problème des jeunes quittant le réseau des soins et n'ayant plus accès aux soins de santé primaires.[13] On avisera le programme Accès soins que ces jeunes/enfants doivent être priorisés. On fournira aux SAE les détails requis pour aider les jeunes/enfants à formuler une demande et à obtenir l'accès à des fournisseurs de soins de santé primaires.

- En avril 2010, le MSEJ a accepté de préparer une politique pour répondre à sept problèmes liés à l'immigration auxquels se butent les jeunes/enfants pris en charge. Les recommandations ont été soumises par d'anciens et d'actuels pupilles des SAE, par des représentants du comité de liaison interministériel immigration et aide à l'enfance et par le Bureau de l'intervenant.[14]

Le Bureau a entrepris l'examen[15] de sept centres de jeunes conformément aux dispositions de la *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* pour s'assurer que les enfants et les jeunes ont la possibilité de s'exprimer au sujet des soins qu'ils reçoivent dans ces centres et de la vie qu'ils mènent alors qu'ils sont « pris en charge ». Les résultats de ces examens seront rendus publics en 2011.

Travailler ensemble en tant que parents pour les jeunes et les enfants de la province

Peu de personnes contestent le fait que les pupilles de l'État qui quittent le réseau des soins aient du mal à se débrouiller ou à réaliser leur plein potentiel. Les uns après les autres, les rapports indiquent que ces jeunes sont surreprésentés dans nos systèmes de justice et d'hébergement. Dans un mémoire prébudgétaire soumis récemment par l'Association des Sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario[16], on peut lire que le taux de diplomation au secondaire des pupilles de l'État dépasse à peine 44 % tandis que celui de la population en général atteint près de 79 %.

Dans sa fonction légale à titre de parent de ces enfants, la Province de l'Ontario a une obligation qui déborde le cadre de responsabilité d'un seul ministère. Cette responsabilité implique le gouvernement tout entier. Les pupilles de l'État, justement parce qu'ils sont les pupilles de l'État, sont les enfants de la Province.

Le Bureau de l'intervenant estime que le gouvernement doit se doter d'une optique « aide à l'enfance », une sorte de lentille pour permettre au Conseil des ministres d'identifier et de corriger les obstacles créés par des politiques qui empêchent les enfants et les jeunes d'avoir accès aux services, notamment les jeunes/enfants reliés au système d'aide à l'enfance.
Cette lentille doit tenir compte de « l'impact des politiques sur les pupilles de l'État » et s'assurer « qu'une procédure existe pour contrer les obstacles susceptibles de restreindre l'accès équitable aux services et aux ressources » avant que les propositions mises de l'avant reçoivent l'approbation finale. En arrimant aux

[13] Les soins de santé primaires font référence au premier point d'accès du patient avec un docteur ou une équipe de soins de santé. Ils comprennent, mais ne se limitent pas à la gestion et la prévention de la maladie, à la guérison d'une maladie, aux soins palliatifs et à la promotion de la santé (http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/fht_understandingf.html).

[14] 1. On ne devrait pas pouvoir mettre un terme à la prise en charge, y compris la prise en charge et les soins prolongés, d'aucun jeune n'ayant pas de statut au Canada. Les services d'aide à l'enfance devraient être prolongés jusqu'à l'obtention d'un statut.
2. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ) devrait veiller à ce que les jeunes sans statut pris en charge ou les jeunes sans statut bénéficiant d'une entente de prise en charge et de soins prolongés aient les mêmes droits et possibilités que tout autre jeune pris en charge. Ils devraient donc être admissibles à des bourses d'études, au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), au Régime d'épargnes études enregistrées (REEE) administré par les Sociétés d'aide à l'enfance, à un logement à loyer indexé sur le revenu, aux services de garde à l'enfance et payer les droits de scolarité demandés aux Canadiens et non aux étrangers pour les études postsecondaires.
3. Le MSEJ devrait mettre sur pied une unité distincte pour s'occuper de tous les dossiers d'enfants et de jeunes demandant le statut au Canada qui sont pris en charge par le système d'aide à l'enfance.
4. Les professionnels de l'aide à l'enfance, les jeunes et les fournisseurs de services dans toute la province devraient recevoir des renseignements et de la formation sur les démarches d'immigration pour les jeunes pris en charge. Les fournisseurs de services qui ne font pas partie du système d'aide à l'enfance (p. ex. intervenants des centres d'hébergement pour jeunes) devraient recevoir de la formation sur le vécu des jeunes pris en charge aux prises avec des problèmes d'immigration. La formation devrait également traiter du lien entre immigration et racisme.
5. Il est important que les travailleurs du réseau d'aide à l'enfance vérifient le statut d'un enfant ou d'un jeune à sa première incursion dans le système. Advenant une prise en charge, l'intervenant de la SAE devrait s'assurer d'obtenir tous les documents d'identification requis pour permettre au jeune de recevoir des soins de santé, travailler, fréquenter l'école ou voyager.
6. Les jeunes âgés de 16 à 18 ans devraient être admissibles aux services d'aide à l'enfance y compris à la tutelle de la Couronne.
7. Recommandations formulées à votre intention et celle de votre équipe débordant chevauchant la compétence fédérale/provinciale :
   - La démarche d'immigration d'un enfant/jeune aux prises avec des problèmes d'immigration devrait être accélérée.
   - Les jeunes déclarés pupilles de l'État devraient automatiquement recevoir le statut de résident permanent.

[15] *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes*, 2. (1) examen signifie la collecte et l'évaluation de renseignements aux fins d'intervention. (« review »).

[16] Association des Sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario (février 2011). Mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires soumis au comité permanent des Finances et des Affaires économiques, 1er février 2011.

Journée nationale de l'enfant à l'Assemblée législative de l'Ontario pour souligner la CIDE

propositions soumises au Conseil des ministres cette lentille « aide à l'enfance », on responsabilisera les ministères à l'égard des enfants les plus vulnérables, notamment les pupilles de l'État, susceptibles de subir les effets négatifs des politiques mises de l'avant.

Une telle approche exige de bien comprendre les pupilles de l'État, une compréhension qui va au-delà de les percevoir strictement comme un groupe d'enfants à protéger. Ces enfants et ces jeunes ont tous les besoins et toutes les aspirations des autres enfants ou jeunes dans la province. La différence, c'est qu'ils grandissent sous un toit fourni par la Province. Par conséquent, il revient à la population de l'Ontario en entier de responsabiliser le gouvernement à l'égard de leurs soins, depuis la petite enfance jusqu'à la fin de leurs études secondaires.

Outre son rôle direct dans ce processus, le gouvernement doit encourager et faciliter l'implication d'adultes à l'échelle de la collectivité. Les jeunes/enfants ont besoin de ressentir un sentiment d'appartenance et de connexion à leur milieu et ils le souhaitent ardemment. Des mesures doivent être prises pour s'assurer qu'ils bénéficient de la présence d'au moins un adulte significatif dans leur vie. Nos enfants méritent d'avoir une vie heureuse et bien remplie. Le soutien et la promotion du mentorat sont un rôle déterminant que peut jouer le gouvernement dans un effort pour élaborer une stratégie permettant au commun des citoyens, au secteur privé, aux syndicats et aux groupes confessionnels de démontrer que les Ontariens et les Ontariennes ont à cœur le mieux-être de tous les enfants/jeunes de l'Ontario.

Pour soutenir ce besoin d'en faire plus à l'échelle communautaire, le MSEJ a lancé une deuxième année d'activités en collaboration avec la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance.[17] En juillet 2010, la Commission rendait public son premier rapport, *Vers un système viable de services de bien-être de l'enfance en Ontario*[18]. On y recommande une stratégie en quatre volets qui comprend : le réaménagement des structures organisationnelles des SAE et de la prestation de leurs services; la modification du modèle actuel de financement du système d'aide à l'enfance; la mise en œuvre d'un nouveau modèle de reddition de comptes et de gestion du système; et l'amélioration de la prestation des services dans leur ensemble.

Les travaux de la Commission sont animés par la vision suivante : « L'avenir des services de bien-être de l'enfance doit s'incarner dans un système moderne fonctionnant en collaboration avec de multiples programmes afin de proposer des services centrés sur l'enfant, intégrés et organisés de façon cohérente au sein d'un réseau élargi de services à l'enfance visant à améliorer les résultats pour les enfants et les jeunes ». L'objectif est louable et la Commission s'attaque à de nombreux problèmes soulevés cette année par les enfants et les jeunes pris en charge par l'État qui ont communiqué avec le Bureau de l'intervenant.

En 2011, dans le domaine de l'aide à l'enfance, le Bureau de l'intervenant

- S'appuiera sur l'élan de l'initiative *Les jeunes qui quittent le réseau des soins* pour convier des panels de discussion animés par les jeunes sur les mesures à prendre pour améliorer les résultats des jeunes/enfants pris en charge par les services d'aide à l'enfance.
- Étendra la portée de ses examens des centres de jeunes pour inclure les volets santé mentale, besoins spéciaux et accès au Bureau de l'intervenant.
- Poursuivra son travail avec les intervenantes/intervenants naturels du système d'aide à l'enfance, notamment l'Association des sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario, l'Association canadienne des familles d'accueil de l'Ontario et la Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance.

[17] La Commission de promotion de la viabilité des services de bien-être de l'enfance a été créée en 2009. Son mandat est de trois ans et son objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions pour assurer la viabilité de l'aide à l'enfance en Ontario.
[18] http://www.sustainingchildwelfare.ca/assets/CPSCW-Towards-Sustainable-Child-Welfare-in-Ontario-201006FR.pdf

Système de services à l'enfance
Justice pour les jeunes

Le système de justice pour les jeunes est une composante du système de services à l'enfance. Le réseau résidentiel compte environ 1 300 lits dans 22 établissements de détention ou de garde en milieu fermé et dans 46 établissements de détention ou de garde en milieu ouvert. Le système répond aux besoins des jeunes en offrant des services, du soutien et des programmes dans la collectivité et dans les établissements de détention/garde, par exemple des services de probation, des options autres que la détention, la détention en milieu fermé ou ouvert et des services de réinsertion. La nécessité d'assurer l'équilibre entre la sécurité du public et les services à fournir aux jeunes/enfants les plus vulnérables pris en charge par l'État est au cœur du travail du système de justice juvénile.

Au cours des dernières années, la Direction des services de justice pour les jeunes du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a entrepris un changement de culture majeur et crucial dans la façon dont les établissements de justice juvénile relevant de ses compétences fonctionnent. Elle a introduit le modèle de détention/garde fondée sur les relations thérapeutiques, décrit comme étant une philosophie qui « encourage et habilite les employés à tous les niveaux de l'organisation à entretenir des liens positifs et professionnels avec les jeunes dont ils ont la charge ». De plus, la direction fait appel à des programmes communautaires de justice juvénile, c'est-à-dire à des solutions autres que la détention/garde pour encadrer les jeunes dans leur propre milieu; des programmes qui s'ajoutent aux services de type communautaires ou résidentiels que reçoivent les jeunes impliqués dans le système de justice juvénile.

Activités importantes du Bureau de l'intervenant dans le domaine de la justice juvénile en 2010 :

- Publié son rapport sur le Centre de jeunes Roy McMurtry (CJRM), *Résumé des interventions du Bureau et des problèmes, août 2009 à février 2010*. Le rapport a été remis au CJRM et au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Le rapport démontre que le CJRM était désorganisé, manquait d'effectifs, offrait un programme d'activités limité et manquait manifestement de direction et de leadership, autant de facteurs qui plaçaient les jeunes vivant sous son toit en situation de vulnérabilité. En mars 2010, le MSEJ a formulé sa réponse : *Plan d'action – aider les jeunes à réaliser leur potentiel au Centre de jeunes Roy McMurtry*. On peut trouver les deux documents dans le site web du Bureau de l'intervenant (http://provincialadvocate.on.ca). Depuis lors, le ministère a indiqué au Bureau de l'intervenant qu'un « plan d'action » était en place pour s'attaquer aux problèmes du CJRM et que tous les volets du plan d'action seraient mis en œuvre en mars 2011.
- Convié une rencontre de plus de vingt fournisseurs de services dans la collectivité désireux d'aider le MSEJ à réaliser la promesse d'offrir des services fondés sur des relations thérapeutiques dans le CJRM. À l'invitation du Bureau, un représentant du MSEJ assistait à la réunion. Suivant les discussions, le CJRM a créé un comité consultatif communautaire dans le but de renforcer les capacités du CJRM. Le Bureau de l'intervenant continuera de surveiller le déploiement du plan d'action gouvernemental en cours dans le CJRM.
- Entrepris un examen de toutes les cellules d'isolement[19] dans les établissements de détention/garde pour les jeunes de la province. L'examen a été motivé par les appels de jeunes au Bureau de l'intervenant qui dénonçaient les conditions de vie dans ces cellules, le refus des établissements de leur accorder des objets de pratique religieuse, comme des bibles ou des tapis de prière, et le manque de stimulation intellectuelle malgré les longues périodes de confinement dans les cellules d'isolement. Le Bureau a réalisé des entrevues avec 141 jeunes confinés dans des cellules d'isolement en Ontario. Le rapport complet sera disponible au début de 2011.
- En tant que membre du Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes, l'Intervenant provincial a contribué au mémoire soumis au Comité permanent de la justice de la Chambre des communes examinant le projet de loi C-4 visant à modifier la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA).

[19] En vertu de la Partie VI, article 127 (3) de la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. 1990, CHAPITRE C.11, un enfant ou un adolescent peut être placé dans une pièce d'isolement si les conditions suivantes sont réunies : a) le fournisseur de services est d'avis que (i) d'une part, la conduite de l'enfant ou de l'adolescent indique qu'il est susceptible, dans l'avenir immédiat, d'endommager sérieusement des biens ou d'infliger à une autre personne des lésions corporelles graves (ii) d'autre part, aucune autre méthode moins restrictive de contrainte n'est possible; et b) lorsque l'enfant a moins de 12 ans, le directeur permet que l'enfant soit placé dans une telle pièce en raison de circonstances exceptionnelles. 2009, chap. 2, par. 12 (2).

Jeune participante du dialogue avec la Gouverneure générale à Toronto

- Remis au comité un mémoire distinct pour l'Ontario exprimant ses craintes que les changements proposés à la LSJPA ne réduisent les possibilités de réadaptation et de réinsertion de tous les jeunes et ciblent plutôt les ressources et les interventions sur une minorité de jeunes ayant commis des crimes violents.
- Le Bureau a mis sur pied un groupe de travail, formé d'universitaires et de fournisseurs de services dans le domaine de la justice juvénile, afin de mettre au point des stratégies pour modifier le discours sur les jeunes contrevenants. On souhaite modifier le discours public et professionnel ainsi que l'argumentaire. On veut cesser d'insister sur l'aspect « crime et punition » pour envisager la problématique sous l'angle de la santé communautaire, de l'accès à de l'aide et à des ressources, de la réadaptation, de la réinsertion et de la justice sociale.
- Le Bureau a publié son rapport d'examen du Centre de jeunes Brookside (CJB). On y reconnaît les mesures positives prises par le MSEJ et par le CJB pour régler les problèmes dans l'établissement. L'examen réalisé en 2009 par le Bureau de l'intervenant fut suivi d'un examen des opérations, commandé par le ministère. Le rapport, *A return to excellence*, est une sorte de feuille de route pour améliorer et changer en profondeur les services du CJB.
- Le Bureau a exprimé son inquiétude au ministre du MSCSC, indiquant que le Guide de la politique et des normes d'utilisation des armes à impulsion (communément appeler taser) révisé récemment n'était pas conforme aux recommandations du rapport de la Commission Braidwood, *Restoring public confidence*[20]. Le commissaire a établi une limite claire pour l'utilisation des armes à impulsion dans le but d'infliger des lésions corporelles et a recommandé des normes d'utilisation minimale, déclarant que les armes à impulsion ne devraient être utilisées que pour contrer un acte criminel.
- Le Bureau de l'intervenant a demandé au ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels (MSCSC) de réviser sa politique d'utilisation des armes à impulsion et de désigner les enfants comme groupe vulnérable, restreignant encore plus l'utilisation des armes à impulsion sur les enfants et y astreignant tous les corps policiers de la province.

Nous faisons tous et toutes partie de la même aventure : cela signifie de ne pas laisser tomber nos enfants

Le travail que nous avons entrepris au CJRM, un établissement de justice juvénile de 190 lits, situé à Brampton en Ontario, est un exemple de notre adhésion à ce principe. Le modèle de services dans ce centre est très prometteur, mais au cours de la dernière année, le centre s'est attiré beaucoup de critiques faute de pouvoir mettre en œuvre un programme d'activités. Une partie du problème venait du fait que le CJRM ne respectait pas les droits fondamentaux des jeunes dont il a la charge et que l'établissement ne leur fournissait pas le niveau de soins requis.

La *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* stipule que le Bureau de l'intervenant doit faire entendre la voix des jeunes, ce qui comprend la voix des jeunes qui ont des démêlées avec la justice. Le Bureau croit « qu'on doit se rappeler que les jeunes pris en charge par le système de justice juvénile sont d'abord et avant tout des enfants ». À l'instar des enfants pris en charge par le système d'aide à l'enfance, il faut consentir le temps et les ressources nécessaires pour s'assurer que les jeunes reliés au système de justice juvénile reçoivent les soins dont ils ont besoin pour se réadapter et retourner dans leur milieu, et qu'ils bénéficient de programmes de transition et de suivi. Les jeunes contrevenants qui communiquent avec le Bureau de l'intervenant ont, pour beaucoup, des aspirations et des rêves d'avenir. À l'instar des autres enfants de la province, avec notre aide, ils pourront un jour devenir médecins, comptables, menuisiers, gens de métier et parents. La « détention fondée sur les relations thérapeutiques » repose sur un investissement dans les jeunes et sur la construction de liens avec eux afin de les outiller pour qu'ils puissent grandir et acquérir les habiletés requises afin de réussir leur vie. Voilà pourquoi le Bureau tenait tant à interpeler le CJRM cette année et à l'aider à adopter le nouveau modèle de soins des jeunes en détention prôné par le ministère.

[20] Commission Braidwood (2009). Restoring Public Confidence: Restricting Use of Conducted Energy Weapons in British Columbia. Commission Braidwood sur l'utilisation de l'arme à impulsions en Colombie-Britannique. Bibliothèque et Archives Canada, catalogage avant publication. http://www.braidwoodinquiry.ca/report/P1_pdf/00-TitlePage.pdf

Journée nationale de l'enfant à l'Assemblée législative de l'Ontario pour souligner la CIDE

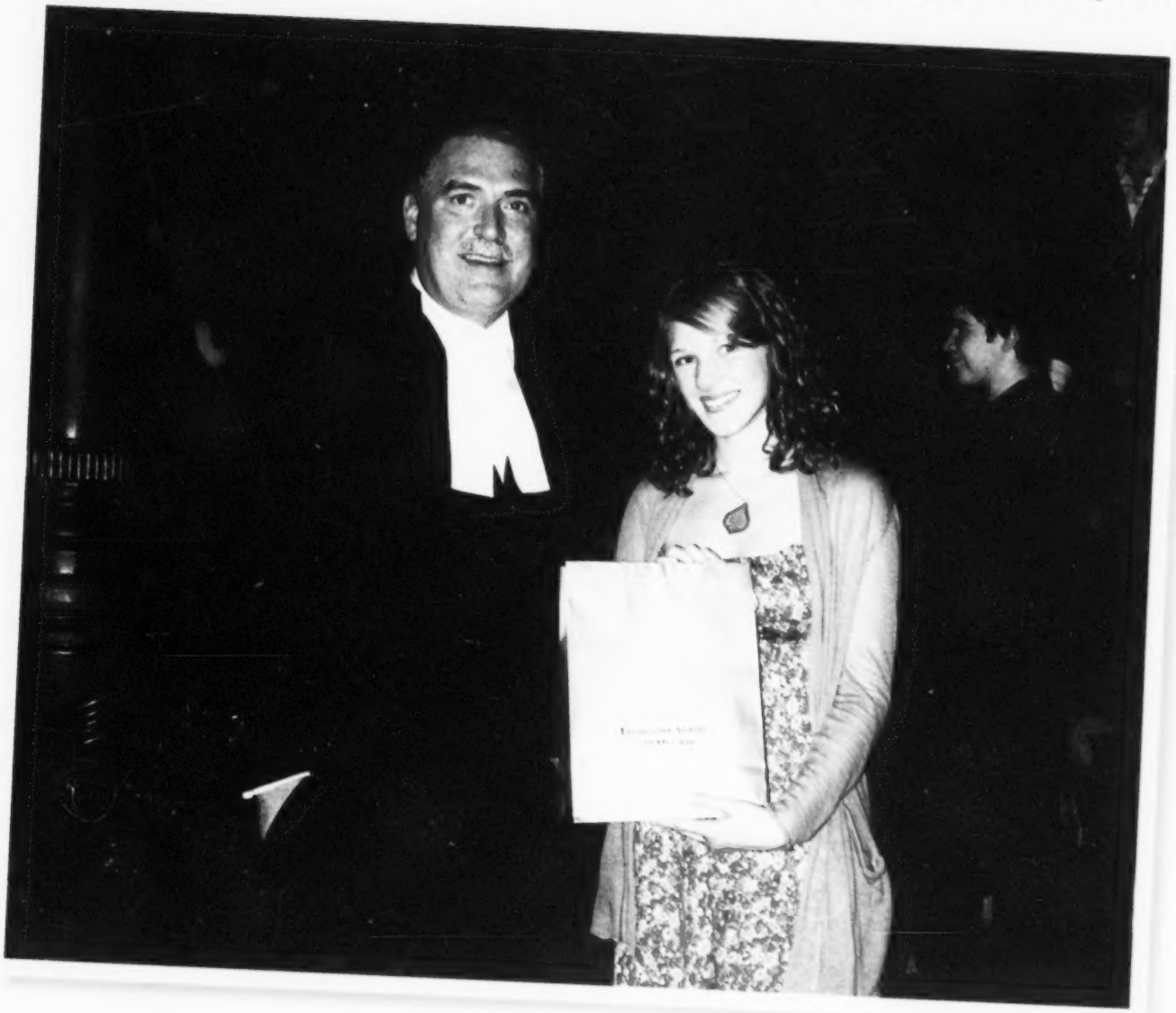

En 2011, dans le domaine de la justice pour les jeunes, le Bureau de l'intervenant

- En mars 2011, entreprendra un examen officiel du CJRM axé sur la mise en œuvre du cadre de détention fondée sur les relations thérapeutiques et du plan d'action du ministère, et se penchera à nouveau sur les problèmes soulevés dans le rapport du Bureau de l'intervenant publié en février 2010.
- Au début de 2011, il rendra publics les résultats de l'examen provincial des cellules d'isolement dans les établissements de détention pour jeunes.
- Mettra sur pied un groupe consultatif en matière de justice pour les jeunes pour le conseiller et informer les activités associées à l'examen des centres de détention pour jeunes.
- Poursuivra son initiative entourant la police et les jeunes. Le Bureau de l'intervenant et l'initiative Pour les jeunes (PLJ) s'associeront à des fournisseurs de services, du personnel de soutien et 20 jeunes âgés de 12 à 18 ans intéressés aux questions de police et de justice juvénile sous l'angle de la santé mentale pour enfants, des internats et écoles provinciales, des Premières nations et de l'aide à l'enfance. Les jeunes réviseront les recommandations des différents rapports et enquêtes sur la police et les jeunes et produiront un plan d'action pour le Bureau de l'intervenant et l'exécutif de PLJ.
- Continuera d'exercer des pressions sur le MSCSC pour qu'il adopte un règlement désignant les enfants comme groupe vulnérable et restreigne s'utilisation de l'arme à impulsion sur cette population, conformément aux recommandations du rapport Braidwood.

Système de services à l'enfance
Santé mentale

En gros, les services de santé mentale pour enfants offerts au sein du système des services à l'enfance sont facultatifs. Les organismes et les institutions financés par le gouvernement fournissent un éventail de services de counseling et de soutien en établissement et en consultation. À l'échelle de la province, les enfants et les jeunes reçoivent des services de 260 organismes de santé mentale, de 17 programmes de consultation externe rattachés à des hôpitaux et de deux programmes gouvernementaux. Dans les collectivités rurales et éloignées, où les services sont insuffisants, grâce à la technologie de la vidéoconférence et au programme ontarien de télépsychiatrie, certains services de consultation absolument essentiels sont accessibles aux enfants et aux familles.

De 15 % à 21 % des enfants et des jeunes sont atteints d'un trouble de santé mentale causant des symptômes *importants* ou une incapacité. En Ontario, ces pourcentages représentent de 467 000 à 654 000 enfants.[21] Par contre, un nombre encore plus élevé d'enfants et de jeunes ont des besoins en matière de santé mentale.

L'enfance et l'adolescence sont des moments critiques, propices à l'apparition de problèmes de santé mentale. Chez les adultes qui ont une maladie mentale, on constate que dans 70 % des cas, la maladie a fait surface durant cette période.[22] Seulement un sur cinq de ces enfants reçoit un service d'une forme ou d'une autre et, même dans ce cas, il n'est pas certain qu'il reçoit le service qui lui convient le mieux.[23]

Le temps d'attente moyen pour obtenir des services de santé mentale pour enfants/jeunes est de 69 jours, mais la période d'attente peut varier de zéro jour à près de quatre ans. Seulement 64 % des enfants, dont le nom figure sur une liste d'attente depuis plus d'un an, ont reçu des services, car il n'existe pas au gouvernement ni dans le réseau de cibles déterminées ou de surveillance systématique des temps d'attente.[24]

En 2008-2009, le MSEJ a dépensé 444 M$ pour des services d'évaluation, de traitement et de soutien social, des programmes de prévention et d'autres services pour enfants/jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale.[25]

Le gouvernement de l'Ontario publiait dernièrement les rapports suivants :

- En septembre 2010, le Comité spécial de la santé mentale et des dépendances publiait sont rapport final *Sur le chemin du mieux-être : le plan d'action compréhensif sur la santé mentale et les dépendances à l'intention des Ontariens et des Ontariennes.*[26] Le rapport soulignait l'importance d'avoir rapidement accès aux services, d'offrir un éventail de services intégrés et de fournir de l'aide pour naviguer dans le réseau des services de santé mentale.
- En décembre 2010, le groupe consultatif du MSSLD publiait le rapport : *Respect, rétablissement, résilience : recommandations pour la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de l'Ontario.* Ce rapport plaide pour un continuum de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et pour la nécessité de « renforcer les capacités des services communautaires de santé mentale ».

Le comité spécial et le groupe consultatif ministériel ont tous deux recommandé de placer tous les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, y compris ceux destinés aux enfants/jeunes, sous la responsabilité du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. L'idée de créer une structure centralisée pour encadrer le dossier de la santé mentale a du mérite. Une telle structure accorderait à la santé mentale un statut prioritaire au même titre que d'autres menaces sérieuses pour la santé. La centralisation pourrait améliorer la planification, la coordination, l'assurance de qualité et la reddition de comptes. Par contre, **aucune raison déterminante n'a été fournie pour**

[21] Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2006). Une responsabilité partagée : politique en matière de santé mentale des enfants et des jeunes de l'Ontario.

[22] Commission de la santé mentale du Canada (2009). *Vers le rétablissement et le bien-être.*

[23] Simon Davidson, MHCC et CHEO, (7 janvier 2011) Interview à l'émission ***The Current***, CBC radio.

[24] Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (2009). Mise en œuvre des recommandations du rapport *Une responsabilité partagée* (suivi des résultats).

[25] En 2008-2009, le MSEJ a dépensé 444 M$ pour des services d'évaluation, de traitement et de soutien social, des programmes de prévention et d'autres services pour les enfants et les jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale (page 7). Ministère de la Santé et des Soins de longue durée (2010). *Respect, rétablissement, résilience : recommandations pour la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de l'Ontario.*

[26] Comité spécial de la santé mentale et des dépendances (août 2010) Rapport final : *Sur le chemin du mieux-être : le plan d'action compréhensif sur la santé mentale et les dépendances à l'intention des Ontariens et des Ontariennes.*

Jeunes participant à un atelier d'art et de culture

faire passer le dossier de la santé mentale des enfants du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse au MSSLD. En dépit de sa prévalence et de sa gravité, la santé mentale n'est pas une priorité dans le secteur de la santé. L'attention qu'on lui a accordée récemment et les rapports rendus publics sont encourageants, mais les problèmes de santé mentale des enfants **risquent d'être simplement éclipsés** par ceux des adultes et de se perdre dans les dédales du système de santé. Dans toute structure de planification centralisée en matière de santé mentale des enfants, une forte présence du MSEJ, avec l'autorité et l'autonomie requises pour agir au nom des enfants, s'impose.

Activités importantes du Bureau de l'intervenant dans le domaine de la santé mentale des enfants en 2010

- Le Bureau a examiné de concert avec l'Hôpital pour enfants malades, le MSEJ et le MSSLD la possibilité d'étendre la télépsychiatrie au MSEJ.
- En novembre 2009, l'Intervenant provincial a écrit au député David Caplan pour lui indiquer que le Bureau ne pouvait pas appuyer le projet de loi 117 modifiant la Loi sur la santé mentale des enfants comme rédigé et lui a proposé une rencontre pour discuter des répercussions des changements proposés sur les enfants/jeunes. Le Bureau pouvait appuyer le préambule du Projet de loi réclamant du système qu'il soit à la fois « bien coordonné et efficace » et qu'il offre « d'excellents programmes et services », mais, parce qu'il craignait la perte de mesures de protection pour les jeunes et de mécanismes d'examen si le traitement en milieu fermé devait relever du MSSLD plutôt que du MSEJ, il ne pouvait l'appuyer dans sa version actuelle.
- Le Bureau a soutenu l'initiative de mobilisation jeunesse « New Mentality » de Santé mentale pour enfants Ontario en lui prêtant des locaux et lui fournissant des ressources pour la formation.

Travailler ensemble pour offrir un continuum de services intégrés en santé mentale pour enfants

Michael Kirby, président de la Commission de la santé mentale du Canada, a souvent dit de la santé mentale pour enfants qu'il s'agissait de l'enfant pauvre du système de santé.

Au cours des 25 dernières années, il s'est produit en Ontario plus de vingt rapports sur la réforme du système de santé mentale. Chaque rapport a relevé des enjeux et des problèmes similaires et a prôné un réseau de services communautaires comme pierre d'assise d'un système désinstitutionnalisé.

Journée nationale de l'enfant à l'Assemblée législative de l'Ontario pour souligner la CIDE→

Le rapport *Respect, rétablissement, résilience : recommandations pour la Stratégie de santé mentale et de lutte contre les dépendances de l'Ontario* insiste sur l'importance des services de « soutien des pairs » et prône des « approches au axées sur le rétablissement et le développement sain ». Les auteurs font valoir que plusieurs acteurs soutiennent leur stratégie, notamment l'importance accordée « aux milieux bienveillants, à la résilience, à l'intervention précoce et à l'intégration des services ». Le rapport insiste sur les besoins des enfants et des jeunes et sur les disparités qui existent dans la province dans l'accès aux services de santé mentale et à leur financement. Le rapport propose de créer des services communautaires à l'extérieur du cadre médical et de soutenir financièrement ces services.

Le rapport *Respect, rétablissement et résilience* réclame une « approche gouvernementale globale » concrétisée par la création d'un Conseil ontarien de la qualité des services de santé et d'un Conseil ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances, les décisions locales étant prises par les réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) déjà existants et par les réseaux locaux de santé mentale et de lutte contre les dépendances (RLSMLD) proposés.

Les deux rapports (*Respect, rétablissement et résilience et Sur le chemin du bien-être*) font écho au concept selon lequel nous faisons tous et toutes partie de la même aventure, mais la chose est tempérée par le fait que, dans le passé, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a soutenu très mollement les approches en matière de santé mentale axées sur le « soutien des pairs, le développement sain et le secteur communautaire ». Dans le domaine de la santé mentale, et notamment de la santé mentale des enfants, le ministère de la Santé, faut-il s'en étonner, a plutôt privilégié des interventions inspirées du modèle médical.

Selon le rapport *Respect, rétablissement* et résilience, il existerait actuellement une « parfaite mouvance de soutien » privilégiant une nouvelle approche en matière de santé mentale et de la lutte contre les dépendances en Ontario. Des élections provinciales étant en vue, les trois principaux partis politiques ontariens doivent proposer dans leur plateforme électorale une stratégie renouvelée en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances et le gouvernement élu doit adopter des mesures tangibles pour déployer la stratégie.

En 2011, dans le domaine de la santé mentale des enfants, le Bureau de l'intervenant :

- Produira un énoncé de politique sur la santé mentale des enfants en réponse au rapport de 2010 du MSSLD, Respect, rétablissement et résilience, et à celui du Comité spécial de l'Assemblée législative, *Sur le chemin du mieux-être*.
- Lancera sa campagne *Consentement et Capacité* pour renseigner les jeunes et les fournisseurs de services sur les droits en matière de santé des enfants et des jeunes pris en charge par l'État.
- Publiera un énoncé de politique examinant l'expérience de transition des jeunes du système de santé mentale pour enfants au système de santé mentale pour adultes.
- Accroîtra la visibilité du Bureau de l'intervenant auprès des jeunes dans les centres de traitement en milieu fermé et auprès des jeunes trouvés « criminellement non responsables » ou « inaptes à subir un procès » et confiés à ces centres de traitement résidentiels.
- Mettra sur pied un groupe consultatif de jeunes sur la santé mentale des enfants/jeunes en collaboration avec le groupe *New Mentality*.

Jeune lors de l'activité pour souligner l'histoire des Noirs à nos bureaux

Système de services à l'enfance
Internats et écoles provinciales

En vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éducation*, les écoles provinciales et les internats pour les personnes sourdes, malentendantes, aveugles, sourdes et aveugles et pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage graves relèvent du ministère de l'Éducation de l'Ontario. L'Ontario compte actuellement 8 écoles fournissant des services éducatifs à ce groupe de 730 enfants/jeunes, dont la majorité vit en résidence durant la semaine d'école.

Activités importantes du Bureau de l'intervenant dans les écoles provinciales et les internats en 2010 :

- Le Bureau à engagé un intervenant ou intervenante avec de l'expérience auprès de personnes sourdes pour assurer une présence régulière du Bureau de l'intervenant dans les écoles provinciales et les internats. Cette personne est un de quatre intervenants de l'équipe d'intervention en droits individuels travaillant étroitement avec ces huit écoles et le Bureau pour accroître son expertise et lui permettre de répondre avec efficacité et respect aux besoins des jeunes qui fréquentent ces écoles et leurs familles.
- Le Bureau a fourni de la formation à son personnel en langage ASL (American Sign Language) et en langage LSQ (Langue des signes québécoise).

Travailler ensemble en tendant la main aux autres

Chaque année en Ontario, 4 enfants sur mille naissent sourds/Sourds[27] et malentendants, selon les chiffres du Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce du MSSLD. Divers services sont offerts à ces enfants et à leurs parents. Les enfants sourds et malentendants maîtrisent parfois le langage ASL ou LSQ ou peuvent communiquer en anglais ou en français parlé. Il arrive qu'ils soient nés et qu'ils aient grandi dans une famille qui communique dans un langage qui leur est accessible depuis la naissance. Mais d'autres ont du mal à communiquer avec les membres de leur famille immédiate.

Il est difficile de circonscrire l'expérience d'être sourd/Sourd et malentendant. Parce que les choix et les habitudes de vie des personnes sont multiples, l'expérience vécue varie considérablement. Mais il existe un thème commun, propre à l'expérience de tous et de toutes : l'importance de l'accessibilité. Malgré les avancées incroyables de la technologie, le vidéophone, le courrier électronique et Internet, les besoins et les droits fondamentaux des enfants et des jeunes sourds/Sourds ne sont pas toujours satisfaits.

Dans le cas des enfants malentendants ou qui ont une déficience visuelle, on peut leur faciliter l'accessibilité en leur offrant des services d'interprétation ou de sous-titrage en temps réel et une gamme diversifiée d'aides technologiques. Ces outils existent, mais il arrive souvent qu'ils ne soient pas disponibles ou qu'ils ne soient offerts qu'occasionnellement. Ultimement, ces lacunes créent des obstacles qui nuisent considérablement à la capacité de ce groupe d'enfants/jeunes de participer comme membre à part entière à l'essor de la collectivité.

Le personnel du Bureau de l'intervenant a été témoin de la frustration qu'éprouvent les jeunes lorsqu'ils ne peuvent pas exprimer leur point de vue, leurs craintes et leurs idées, ou choisir leur propre voie. Notre but est de nous assurer que ces enfants et ces jeunes comprennent leurs droits fondamentaux et ont accès à des moyens de communication leur permettant de communiquer lorsqu'ils en ressentent le besoin ou lorsqu'ils le désirent. Nous voulons que le Bureau mette tout en œuvre pour comprendre et contrer les obstacles sociaux, structurels et attitudinaux qui empêchent ce groupe d'enfants/jeunes d'accéder aux services et aux ressources dont disposent les autres enfants et jeunes dans la province.

En 2011, dans le domaine des écoles provinciales et des internats, le Bureau de l'intervenant :

- Assurera une présence mensuelle dans les écoles provinciales et les internats.
- Mettra en œuvre une « stratégie d'engagement des jeunes » visant les élèves qui fréquentent les écoles provinciales, à commencer par les écoles pour les Sourds.

[27] « Personne sourde » ou « personne Sourde ». La première expression renvoie à une personne sourde qui se perçoit comme ayant une affection ou un trouble médical, tandis que la deuxième renvoie à une personne Sourde qui s'identifie à la communauté élargie des personnes Sourdes et à la culture des personnes Sourdes (Michael Schwartz, Syracuse University, 2002).

Journée nationale de l'enfant à l'Assemblée législative de l'Ontario pour souligner la CIDE

Système de services à l'enfance
Besoins spéciaux

L'expression « besoins spéciaux » réfère à diverses conditions/affections qui peuvent être physiques, intellectuelles ou affectives, à des troubles du développement et à des maladies chroniques, graves ou mortelles. En Ontario, les enfants et les jeunes ont accès à des services et du soutien par l'entremise d'un réseau d'organismes plus ou moins arrimés les uns aux autres. Il existe aussi des programmes de financement direct[28] liés à une gamme restreinte de diagnostics. Ces diagnostics compliquent l'offre de services quand ils s'appliquent à un enfant/jeune qui reçoit des services de différentes sources au sein du système des services à l'enfance, c'est-à-dire une jeune personne qui a un problème de santé mentale conjugué à des troubles de comportement. Dans un tel cas, le système ne fonctionne pas comme un véritable système interrelié et, conséquemment, ses besoins ne sont pas tous satisfaits. De plus, si la jeune personne reçoit des services d'une source, il est possible qu'elle ne soit pas admissible aux services d'une autre source dont elle aurait pourtant besoin si elle a un diagnostic secondaire ou un autre trouble.

Activités importantes du Bureau de l'intervenant dans le domaine des besoins spéciaux en 2010

- Création d'un comité sur les besoins spéciaux, formé d'intervenants des équipes d'intervention en droits individuels et d'intervention systémique du Bureau de l'intervenant, de jeunes et de partenaires communautaires, afin de répertorier la gamme de services, de soutien et de programmes de financement disponibles en Ontario pour les enfants et les jeunes qui ont des besoins spéciaux.
- Mise au point d'une stratégie interne en matière de besoins spéciaux comportant de la formation et des ateliers pour le personnel du Bureau de l'intervenant et d'autres clientèles.
- Travail avec le réseau d'expertise de l'Ontario sur les troubles causés par l'alcoolisation fœtale pour mettre en lien le réseau et le MSEJ, ce qui a permis d'offrir de la formation au personnel du ministère et aux employés de première ligne.
- Pour répondre aux plaintes entourant les longues listes d'attente et la pénurie de services pour les familles ayant des enfants à besoins spéciaux, le Bureau de l'intervenant a écrit au ministre des Services sociaux et communautaires (MSSC) en octobre pour lui demander de redonner accès au Programme de services spéciaux à domicile et d'augmenter les services offerts. Le ministre a répondu en reconnaissant la longue liste d'attente, mais en réitérant le gel du financement.

Travailler ensemble en se joignant à la lutte

Le Bureau de l'intervenant reçoit de nombreux appels de parents qui prennent soin d'un enfant ayant d'importants besoins physiques et développementaux. Le cumul de stress associé aux soins donnés à leur enfant, à faire vivre leur famille et à voir péricliter leurs réseaux personnels et professionnels de soutien mine ces parents. Bon nombre de ces familles se battent pour obtenir de l'aide dans un système dont les services diminuent sans cesse et dont les programmes de financement sont de plus en plus restrictifs. Par conséquent, beaucoup de parents n'ont pas les moyens d'engager du personnel et d'obtenir de l'aide pour répondre aux besoins de leur enfant. Les besoins de ces enfants peuvent varier depuis une surveillance de base à des soins infirmiers à temps complet. Fatiguées, stressées et souvent vulnérables financièrement, ces familles s'écroulent souvent sous la pression, lasses de lutter pour répondre aux besoins de leur enfant. Les défis que doivent surmonter ces familles sont énormes et leur situation est encore plus compliquée lorsqu'elles vivent loin des grands centres urbains. Les ressources si difficiles à obtenir en milieu urbain sont pratiquement inexistantes en région éloignée, isolée et accessible par avion uniquement. Il est clair qu'en dépit de toute la bonne volonté des ministères dont relèvent les soins et les services aux enfants, il faut faire mieux. Par exemple, le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF), un état débilitant, est extrêmement prévalent. On estime que 1 % de la population canadienne souffre de ce trouble. Il s'agit d'une affection que l'on peut prévenir et traiter. Les parents qui nous appellent et des voix qui s'élèvent dans le milieu nous disent qu'il faut faire plus. Une approche gouvernementale globale, formulée en collaboration avec les enfants, les jeunes, les personnes qui s'occupent des

[28] Les programmes de financement direct comprennent le Programme des services spéciaux à domicile (PSSD), le Programme de services de répit et de financement pour les enfants qui ont une santé fragile et dépendent de la technologie, le Programme d'aide aux enfants qui ont un handicap grave, le Programme de financement pour des soins complexes et pour le soutien à la participation communautaire. Ce programme donne les moyens aux familles de se procurer des services de répit et, dans certains cas, ils assument les frais extraordinaires associés à s'occuper d'un membre de la famille ayant une incapacité physique ou un trouble du comportement. La gestion financière de ces programmes relève du MSSC/MSEJ et, dans le cas du programme visant les enfants qui ont une santé fragile et dépendent de la technologie, l'admissibilité est établie par les centres d'accès aux soins communautaires qui sont financés par le ministère de la Santé.

Participantes à une consultation sur les droits des jeunes à nos bureaux

enfants/jeunes et les fournisseurs de services, pourrait s'ouvrir sur une stratégie provinciale de lutte contre le TSAF.

Les défis auxquels font face les familles qui prennent soin d'enfants à besoins spéciaux surviennent dans un environnement où les ressources et les services sont insuffisants et ne parviennent pas à satisfaire aux besoins existants. À l'instar des listes d'attente dans le système de santé mentale pour enfants, les listes d'attente pour obtenir des soins à domicile pour les enfants à besoins particuliers sont très longues.

Il n'y pas de doute que les fonctionnaires des divers ministères, qui s'efforcent de maximiser les ressources, et que les fournisseurs de services ont à cœur le bien-être des enfants. Mais, cela ne réduit pas la pression que ressent un nombre toujours croissant de familles en Ontario, qui sont laissées à elles-mêmes pour s'occuper de leurs enfants qui ont des besoins spéciaux. Si nous sommes tous et toutes unis dans cette lutte, des solutions plausibles doivent être trouvées ou créées. Il faut le répéter. La réponse réside dans une approche gouvernementale globale, formulée en consultation avec les enfants, les jeunes, les familles, les personnes qui prennent soin des enfants/jeunes et les fournisseurs de services.

En 2011, dans le domaine des besoins spéciaux, le Bureau de l'intervenant :

- Achèvera de répertorier les services et les programmes de financement pour les « besoins spéciaux » fournis par les divers échelons du gouvernement provincial et les divers ministères.
- Préparera une stratégie interministérielle et intersectorielle pour s'assurer que les enfants dont la santé est fragile et qui dépendent des technologies puissent vivre une vie remplie et productive. Nous y parviendrons en partie en travaillant avec FASD ONE et d'autres partenaires.
- Encouragera la mise sur pied d'un réseau d'intervention indépendant pour les élèves à besoins spéciaux qui fréquentent les écoles publiques de l'Ontario. Le Bureau de l'intervenant réunira des intervenants du secteur officiel de l'éducation et des réseaux informels d'éducation d'un peu partout dans la province pour mettre au point une stratégie.

Système de services à l'enfance
Premières Nations

Il existe 133 communautés des Premières nations ou Autochtones dont les membres vivent dans une réserve ou à l'extérieur de la réserve. On sait à quel point beaucoup de ces communautés sont aux prises avec des problèmes de logement inadéquat, de pauvreté extrême, d'isolement social et de pénurie de services et de soutien pour les enfants et les familles. Dans beaucoup de communautés Autochtones, il n'y a à peu près pas de services sociaux pour les enfants.

L'Ontario compte cinq sociétés d'aide à l'enfance autochtone dans le Nord et une à Toronto; elles sont toutes aux services des communautés Autochtones. Il existe également cinq agences de services à la famille dans la province qui ont le mandat de servir cette clientèle.

Le financement consenti aux services pour les enfants et les jeunes Autochtones ne représente pas le coût réel de fournir des services dans des communautés éloignées ni le coût réel des services pour répondre aux besoins beaucoup plus nombreux et complexes de beaucoup d'enfants et de familles Autochtones. L'Association des sociétés d'aide à l'enfance autochtone de l'Ontario (ASAEAO) a entrepris, à la demande du MSEJ, une étude des besoins de financement en région nordique et éloignée dans deux organismes d'aide à l'enfance Autochtones du Nord de l'Ontario, nommément les Services à l'enfance et à la famille Tikinagan et les Services à la famille Payukotayno de la baie James et de la baie d'Hudson. Les problèmes soulevés dans l'étude des besoins de financement en région nordique et éloignée[29] sont toujours pertinents, les organismes d'aide à l'enfance Autochtones ayant été considérablement touchés par les compressions budgétaires de 2010.

En 2007, l'Assemblée des premières nations (APN) et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada (SSEFPNC) ont déposé une plainte devant la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP). La plainte allègue que le gouvernement du Canada depuis de nombreuses années consent moins de financement aux services d'aide à l'enfance des Premières nations pour les enfants sur les réserves qu'il en fournit aux enfants non Autochtones. En septembre 2008, la CCDP a ordonné à un tribunal de déterminer s'il y avait ou non discrimination en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

En 2010, le gouvernement du Canada a fait valoir que le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) n'a pas la compétence d'examiner la plainte relative aux droits de la personne déposée par l'Assemblée des premières nations (APN) et la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières nations du Canada parce qu'en vertu de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, « financement » ne s'inscrit pas dans la définition de « service ». Le président du Tribunal canadien des droits de la personne n'a pas encore statué sur la question.

Activités importantes du Bureau de l'intervenant avec des jeunes Autochtones en 2010 :

- S'est engagé à assister en personne aux délibérations du TCDP en tant que signataire de la campagne « Soyez un témoin » de la SSEFPNC. La SSEFPNC a invité le public à se porter témoin des audiences du TCDP, mettant au défi le gouvernement du Canada de financer équitablement les services d'aide à l'enfance offerts partout au pays.
- A présenté les résultats préliminaires de son examen de l'école des Premières nations de Toronto au conseil des parents et à la commission scolaire du district de Toronto.
- A soutenu les jeunes et les enfants d'Attawapiskat qui réclamaient une nouvelle école dans leur communauté ainsi que la mise sur pied du mouvement Rêve de Shannen[30] qui vise à créer des écoles « sûres et confortables » dans toutes les communautés Autochtones.
- En juin 2010, en tant que membre du Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes, une alliance d'intervenants provinciaux en faveur des enfants et des jeunes nommés par les gouvernements dans neuf provinces et un territoire,

[29] Barnes David, Vijay Shankar(2006). Northern Remoteness Study and Analysis of Child Welfare Funding Model Implications on Two First Nations Agencies Tikinagan Child and Family Services and Payukotayno: James Bay and Hudson Bay Family Services, Barnes Consulting Group Inc.

[30] Le rêve de Shannen : Shannen Koostachin de la Première nation Attawapiskat a travaillé sans répit pour qu'AINC construise une école permanente dans sa communauté, une école sûre où la santé des élèves et des enseignants ne serait pas compromise. Elle a travaillé sans répit pour convaincre le gouvernement fédéral de donner une école neuve à sa communauté avant son décès tragique à l'âge de 15 ans en 2010. Des gens dans sa communauté, des élus, la SSEFPNC et des citoyens du monde entier poursuivent ses efforts pour s'assurer que son rêve d'avoir une école dans sa communauté lui survive.

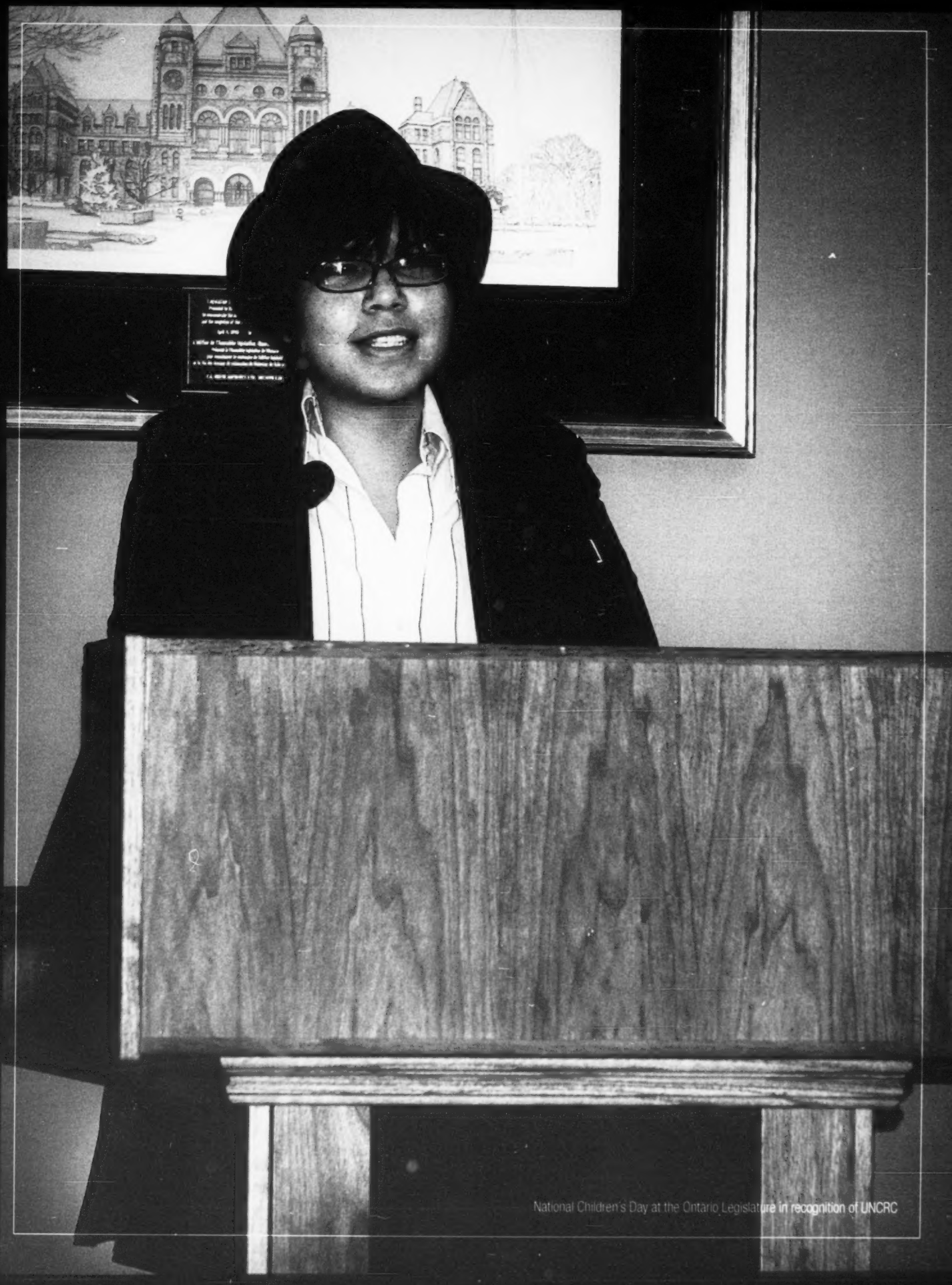

National Children's Day at the Ontario Legislature in recognition of UNCRC

a préparé et diffusé un document intitulé *Aboriginal Children and Youth in Canada : Canada Must Do Better*.[31] À titre de partenaire de cette initiative, l'Intervenant provincial a recommandé « d'augmenter le travail à l'échelle nationale, provinciale, territoriale et régionale » et de mettre au point « un plan national ». Des recommandations ont été formulées pour jeter les bases du plan.

Travailler ensemble au sein d'un partenariat respectueux

Les jeunes des Premières nations sont les mieux placés pour exprimer les nombreuses difficultés auxquelles ils font face, des difficultés qui peuvent parfois mener certains au suicide. Les jeunes Autochtones se mobilisent et se politisent de plus en plus. Ils sont également constamment confrontés à une culture adulte qui remet en question leur maturité, leurs connaissances et leur capacité de mettre l'avant des solutions. Le Bureau de l'intervenant travaille étroitement avec les communautés Autochtones et les jeunes pour contester une façon de voir selon laquelle il vaut mieux voir les enfants et les jeunes et ne pas les entendre dans les débats publics et les discussions entourant les politiques sociales.

Des jeunes de toute la province ont dit à notre Bureau qu'ils veulent contribuer à bâtir des partenariats qui leur permettent d'agir comme mentors et comme leaders auprès de ceux et de celles qui les suivent. Ils ne pensent pas que ce travail leur appartient uniquement. Ils ont besoin que leurs aînés et les leaders de la communauté s'investissent dans leur développement. Ils souhaitent trouver des façons d'arrimer le traditionnel à l'actuel et de fournir des services soutenus par la communauté et des programmes auxquels participent leur communauté. Et ils veulent être une priorité du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, une priorité au sein de leur propre bande et une priorité pour les dirigeants des Premières nations à l'échelle provinciale et nationale.

Toute stratégie visant le mieux-être et la santé mentale des jeunes des Premières nations devra nécessairement passer par l'investissement à long terme dans les jeunes. Ces enfants de l'Ontario nous ont dit qu'ils sont conscients que beaucoup des ressources qu'on leur destine sont limitées dans le temps et, qu'en fin de compte, elles s'épuisent rapidement. Les investissements doivent être réels, à long terme, se faire à l'échelle communautaire et localement et être flexibles, de manière à s'adapter aux différentes expressions culturelles, spirituelles et religieuses des communautés.

En 2011, dans son travail auprès des communautés des Premières nations, le Bureau de l'intervenant :

- En collaboration avec le conseil des parents, il déterminera comment assurer le suivi des conclusions de l'examen de l'école des Premières nations de Toronto.
- Continuera de soutenir l'initiative Rêve de Shannen et le droit à l'éducation, et notamment une activité qui se déroulera dans le cadre de la Journée nationale des Autochtones, en juin 2011.
- Ira de l'avant avec des activités de sensibilisation et d'éducation dans des réserves en Ontario.

Enquêtes du coroner

« Une enquête est un processus inquisitoire conçu pour attirer l'attention du public sur les circonstances d'un décès… Une enquête n'est PAS un processus accusatoire. Elle n'est ni un procès ni un interrogatoire préalable. Elle n'est pas une commission royale, ni une campagne ni une croisade guidée par des intérêts personnels ou philosophiques… Elle doit être un examen public impartial des faits… »
Bureau du coroner en chef, Ontario

Les enquêtes obligatoires sont entreprises conformément aux exigences législatives stipulées dans la *Loi sur les coroners*. Dans le cas de jeunes reliés aux systèmes d'aide à l'enfance et à la jeunesse, ces enquêtes sont obligatoires quand un décès est survenu pendant que la personne

a) était en détention ou sous garde
b) était sous garde, mais n'était pas sur les lieux de l'établissement et que le coroner estime que cette personne n'est peut-être pas morte de causes naturelles
c) était maîtrisée et détenue dans un hôpital psychiatrique
d) était maîtrisée et détenue dans un programme de traitement sous garde fermée

[31] Le Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits des enfants et des jeunes (2010) *Aboriginal Children and Youth in Canada : Canada Must Do Better*. Le rapport souligne qu'il faut agir en toute urgence pour fournir aux enfants et aux jeunes Autochtones le soutien, les services et les conditions sociales nécessaires pour qu'ils atteignent les résultats et le niveau de mieux-être de tous les enfants canadiens (page 3).

Une enquête est également obligatoire en vertu du paragraphe 22.1 de la *Loi sur les coroners* et du paragraphe 72.2 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* « ayant trait à certaines ordonnances de détention et de visite dans des situations où l'enfant est décédé par suite d'un acte criminel commis par son père ou sa mère ou par un membre de sa famille pendant qu'il était sous sa garde ou sa responsabilité ».

Dans tous les autres cas, y compris ceux où la jeune personne décédée était reliée au système d'aide à l'enfance et à la jeunesse, le coroner ou la coroner peut lancée une enquête si, à la suite d'une investigation, il ou elle croit qu'une enquête devrait être menée en considération des facteurs suivants : à savoir si on a répondu aux cinq questions mentionnées précédemment, s'il est d'intérêt public de tenir des audiences complètes et ouvertes pour faire la lumière sur les circonstances du décès et si un jury est susceptible de formuler des recommandations qui permettraient d'éviter d'autres décès dans des circonstances similaires. Il n'y a pas de délai limite entre la date du décès et la tenue d'une enquête.

- L'enquête est présidée par un coroner dont le rôle est quasi judiciaire. En Ontario, les coroners sont des médecins qui sont nommés pour servir la collectivité au sein de laquelle ils vivent et leurs devoirs, activités et pouvoirs sont définis par la *Loi sur les coroners*.
- Habituellement, le coroner est représenté par un procureur de la Couronne qui agit à titre de conseiller juridique auprès du coroner.
- Le coroner peut accorder le droit de comparaître à toute personne directement ou étroitement concernée par l'enquête, y compris les personnes susceptibles d'être visées par les recommandations.
- Le jury dans une enquête du coroner est composé de cinq personnes choisies depuis une liste de jurés provenant de la collectivité.

Les jurés peuvent formuler des recommandations visant à prévenir d'autres décès dans des circonstances semblables. Les recommandations du jury ne sont pas exécutoires, mais elles représentent la voix de la collectivité et ont le pouvoir d'introduire des changements qui profiteront aux personnes les plus vulnérables à une mort évitable.

Le Bureau de l'intervenant s'est engagé à être présent à toutes les enquêtes sur le décès d'un jeune/enfant relevant du mandat du Bureau. À cette fin, le Bureau du coroner a accepté de bonne grâce d'informer l'Intervenant lorsqu'une telle enquête est ordonnée puisqu'il n'y a aucune obligation juridique d'informer le Bureau de l'intervenant à cet égard.

Atelier sur la mobilisation des jeunes

Activités importantes du Bureau de l'intervenant dans le domaine des enquêtes du coroner en 2010 :

- Une base de données d'enquêtes publiques a été créée pour permettre aux jeunes et aux parties intéressées d'avoir accès aux recommandations de toutes les enquêtes. Le Bureau de l'intervenant a réuni un groupe de jeunes ayant l'expérience des systèmes de soins et les a consultés à propos de la création d'une base de données d'enquêtes qui serait accessible et conviviale pour les jeunes.
- Le Bureau de l'intervenant a achevé la rédaction d'un énoncé de position, *Les enquêtes et les jeunes pris en charge par l'État : la participation du Bureau de l'intervenant*, qui explique l'importance des enquêtes, le rôle du Bureau de l'intervenant et ses relations avec les autres parties dans l'enquête, et comment le Bureau de l'intervenant peut favoriser une participation significative des jeunes aux enquêtes publiques. On peut trouver ce document sur le site web du Bureau : http://provincialadvocate.on.ca
- En décembre 2009, le Bureau de l'intervenant a eu le droit de comparaître à l'enquête sur le décès d'un enfant de 3 ans (MR) confié à l'État, qui a été tué par un jeune de 14 ans, lui aussi pris en charge par l'État. En février 2010, le Bureau a travaillé avec un groupe de six jeunes avec l'expérience du système d'aide à l'enfance dans le cadre du projet Sketch (une initiative de développement communautaire axée sur les arts se déroulant à Toronto pour interpeler des jeunes de la rue, des jeunes itinérants ou des jeunes marginalisés autrement). La voix de MR et celle d'autres enfants et jeunes pris en charge se font manifestement entendre dans les recommandations du Bureau de l'intervenant, dont bon nombre ont été adoptées telles que rédigées par le jury.
- En juillet, le Conseil régional de la jeunesse multiculturelle (CRJM), avec l'appui du Bureau, a publié *Reserved and Lost : Traumatization of Aboriginal Children and Youth On and Off Reserves*[32], un rapport sur le processus de consultation : sondages, rencontres, groupes sondes, présentations, documentation, recommandations, lors de l'enquête Reggie Bushie. Cette enquête publique fut ordonnée pour examiner les circonstances du décès de Reggie Bushie, un élève autochtone de la Première nation Poplar Hill qui fréquentait l'école secondaire Dennis Franklin Cromarty (DFC) à Thunder Bay. On a retrouvé son corps dans la rivière McIntyre en 2007. Il s'agissait du cinquième élève de DFC à mourir à Thunder Bay depuis l'ouverture de l'école en 2000.
- Le Bureau de l'intervenant a demandé de comparaître à l'enquête sur le décès de Diane Anderson et de ses deux enfants morts dans l'incendie de leur maison en 2007. L'autorisation de comparaître fut accordée au Bureau de l'intervenant, à la Société d'aide à l'enfance de Toronto, à Toronto Community Housing, au commissaire des incendies, au service police-victime de Toronto et à la commission scolaire du district de Toronto. L'enquête Anderson doit commencer en avril 2011.
- Le Bureau de l'intervenant a demandé de comparaître à l'enquête sur le décès de GA, décédé alors qu'il était détenu au Centre de jeunes Syl Apps. Cette enquête devrait commencer en juin 2011.
- Le Bureau de l'intervenant a reçu l'autorisation de comparaître à l'enquête sur le décès d'Ashley Smith et s'est associé à la famille Smith et à l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry en novembre pour demander au coroner d'étendre la portée de l'enquête pour inclure les 17 transferts d'Ashley d'un établissement de justice à un autre et les 150 interventions ayant nécessité le recours à la force physique, et d'autoriser la production de documents complémentaires. Le Bureau de l'intervenant a demandé à la Cour divisionnaire d'autoriser un contrôle judiciaire en appui à l'élargissement du mandat.

Travailler ensemble pour tirer des leçons de la vie des jeunes personnes décédées

La notion que *« nous faisons tous et toutes partie de la même aventure »* prend tout son sens lorsque l'on tente de comprendre comment il se fait qu'un enfant innocent ou qu'une jeune personne soit morte alors qu'il ou qu'elle se trouvait sous la garde de l'État. Chercher à tirer des leçons de la vie de ces enfants/jeunes implique souvent de nombreux secteurs, services et individus.

Au cours des 16 dernières années (1995 à aujourd'hui), il y a eu 26 enquêtes sur le décès d'enfants/jeunes reliés aux systèmes de

[32] Regional Multicultural Youth Council (2010). *Reserved and Lost. Traumatization of Aboriginal Children and Youth On and Off Reserves.*

soins, notamment aux systèmes d'aide à l'enfance, de justice pour les jeunes et de santé mentale pour enfants. Ce sont des enfants et des jeunes envers qui l'État s'était déjà engagé publiquement à intervenir pour assurer leur intérêt supérieur.

Les jeunes faisant l'objet de huit de ces vingt-six enquêtes sont décédés en établissement. Sept des jeunes décédés en établissement présentaient des problèmes de santé mentale dûment diagnostiqués ou avaient d'importants besoins spéciaux. La moitié des jeunes décédés en établissement se sont pendus. On refusa à un des jeunes décédés en établissement les soins médicaux requis par son état de santé, ce qui causa éventuellement son décès. Dans le cas d'un autre jeune, la violence de ses pairs à son égard est ce qui entraîna sa mort.

Le Bureau de l'intervenant se préoccupe du décès d'enfants dont il a le mandat de servir. Toutefois, la *Loi* qui l'encadre

- Lorsqu'il en fait la demande, le Bureau reçoit du MSEJ les copies censurées des rapports sommaires des décès d'enfants survenus en 2008 et 2009.
- Malgré des demandes répétées, le Bureau n'a pas reçu les copies, même censurées, des rapports du Comité d'examen de décès d'enfants remis au coroner..

En 2011, dans le domaine des décès d'enfants et de jeunes confiés à la garde de l'État, le Bureau de l'intervenant

- Achèvera son analyse des rapports sommaires de décès d'enfants pour en dégager des thématiques s'il y a lieu, et il réunira des parties intéressées pour déterminer quelles mesures prendre.
- Continuera de demander les rapports du Comité d'examen des décès d'enfants remis au coroner.
- Enquête Anderson : s'associera avec la maison des jeunes SPOT (un centre de jour à Toronto pour les jeunes qui leur offre des activités parascolaires et de l'information sur les questions qui les intéressent) située dans le secteur où l'incendie a éclaté. Les jeunes qui fréquentent la maison des jeunes SPOT connaissent les mesures à prendre et peuvent formuler des recommandations qui, si elles sont mises en œuvre, permettront aux systèmes de mieux répondre aux besoins de service et de prévention des incendies dans le secteur.
- Enquête GA : afin de représenter pleinement le point de vue des jeunes/enfants lors de l'enquête, le Bureau de l'intervenant s'est associé à un centre de santé mentale pour enfants en vue de créer un groupe consultatif de jeunes. La sagesse de ce groupe (alimentée par l'expérience directe des systèmes de soins similaires à ceux mentionnés dans l'enquête) informera et aidera le Bureau durant les audiences.
- Lancement de sa base de données d'enquête en 2011 pour promouvoir et accroître, grâce à un examen public plus minutieux, la sécurité des enfants et des jeunes et la responsabilité des institutions publiques.

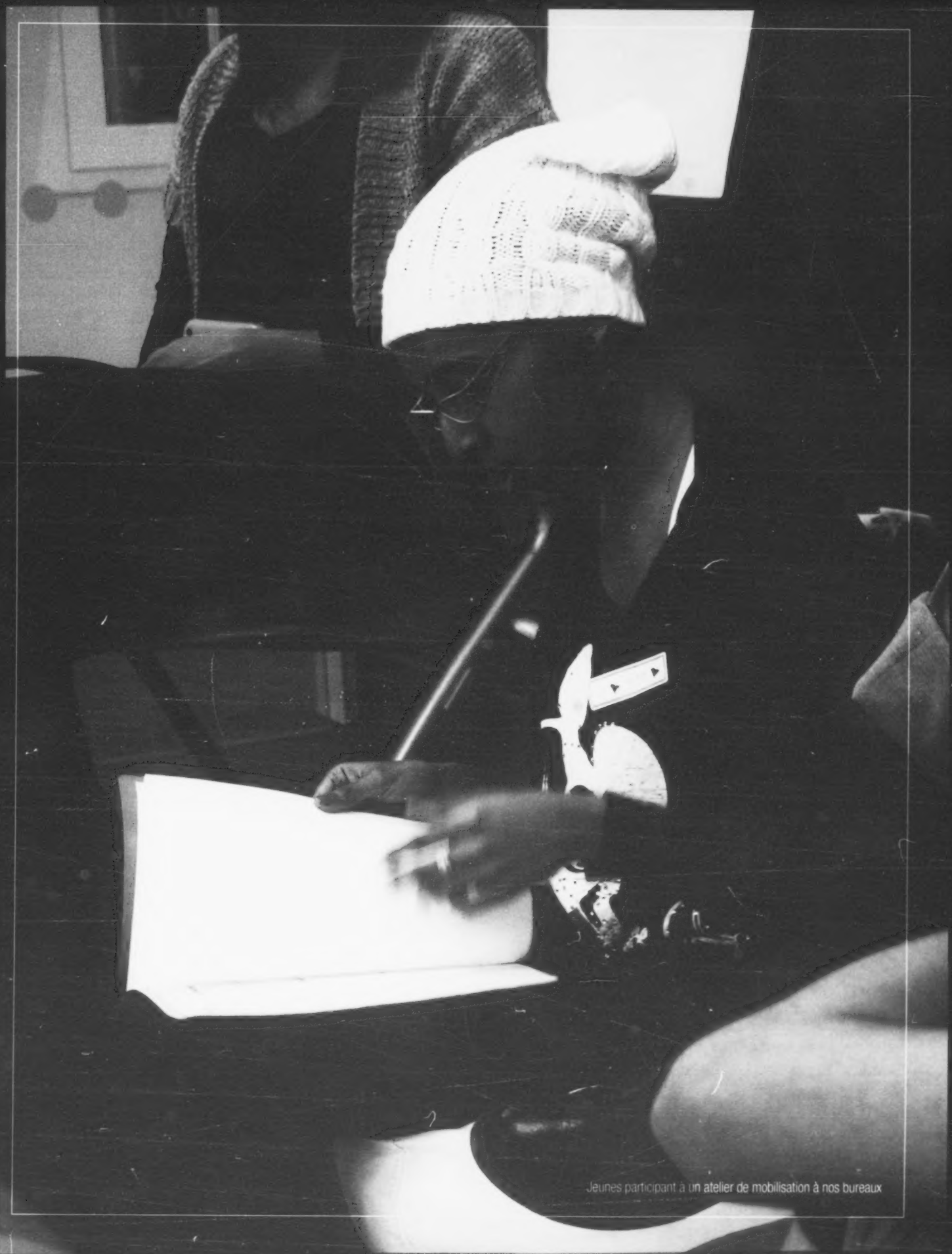

Jeunes participant à un atelier de mobilisation à nos bureaux

Renforcement des capacités

Dépenses financières
Le budget approuvé 2009-2010 du Bureau de l'intervenant était de 6,1 M$. Ce fut une année de croissance importante. Le calendrier pour la construction et le déménagement dans de nouveaux locaux et pour la consolidation de l'infrastructure de base du Bureau (y compris le recrutement d'effectifs et l'intégration de nouveaux employés) a eu des répercussions importantes sur la capacité du Bureau d'entreprendre des activités dans un certain nombre de domaines importants. Cela étant, le Bureau n'a pas dépensé la totalité des fonds budgétés.

État des dépenses vérifiées pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

Salaires et rémunération	1 769 881 $
Avantages sociaux	375 553 $
Transportation et communication	306 680 $
Services	1 722 288 $
Fournitures et équipement	549 080 $
Total	4 723 482 $

Rapport annuel - suivi

Suivi du rapport annuel 2007-2008 du Bureau de l'intervenant

Page 3
Recommandation/problème/déclaration « … demandé une enquête relativement (décès de Katelynn) … un processus d'enquête publique transparent… »

État du suivi
Procès criminel se poursuit

Page 5-7
Recommandation/problème/déclaration
« …des renseignements de qualité sont difficiles à obtenir et nos pouvoirs législatifs ne sont pas suffisamment étendus…
1. Nous nous sommes présentés devant le Comité permanent de la politique sociale et nous avons proposé un amendement à la Loi 103.
2. Nous avons présenté une requête à la Cour de justice de l'Ontario pour obtenir les renseignements.
3. Nous continuerons à demander des modifications à la Loi pour avoir accès aux renseignements.
4. Près d'une entente sur le protocole provisoire avec le MSEJ »

État du suivi
Achevé

Page 7-8
Recommandation/problème/déclaration « …nous avons invité des organismes … pour encourager les jeunes à parler de … et de stratégies pour faire face à la violence … en s'appuyant sur ces expériences, nous avons prévu de former des groupes témoins ou centres dans au moins cinq régions de la province… »

État du suivi
Achevé

Page 8
Recommandation/problème/déclaration « … suite aux recommandations faites à notre Bureau (rapport Falconer), notre Bureau a rassemblé un groupe de Westview … et rassemblera un groupe d'enfants de l'école First Nations à Toronto… »

État du suivi
Projet Photovoice a été réalisé par des jeunes de l'école secondaire Westview. Les résultats de l'examen de l'école des Premières nations publiés

Page 10
Recommandation/problème/déclaration « …dans le passé, notre Bureau a assigné un intervenant pour prendre en charge tous les appels de ces communautés (nordiques)… Nous nous concentrerons de façon croissante en 2009 sur la manière dont notre Bureau peut défendre plus efficacement les enfants et les jeunes dans le Nord… »

État du suivi
La phase 1 de la stratégie de développement du Nord a été lancée, y compris l'autorisation d'engager du personnel et de mettre sur pied une table de consultation

Page 15
Recommandation/problème/déclaration « … les Intervenants de notre bureau ont entrepris un examen de la qualité des soins d'une grande SAE … le rapport incluait des recommandations suivies par notre Bureau qui veille à ce qu'elles soient mises en exécution… »

État du suivi
Achevé

Rapport annuel - suivi

Suivi du rapport annuel 2007-2008 du Bureau de l'intervenant

Page 16
Recommandation/problème/déclaration « … notre Bureau est préoccupé par le nombre d'appels reçus par des jeunes qui affirment qu'ils n'ont pas la permission de nous contacter … que les agences permettent et encouragent les appels à notre Bureau… »

État du suivi
Se poursuit

Page 16
Recommandation/problème/déclaration « … notre Bureau a été préoccupé par l'utilisation des pistolets Taser sur des jeunes pris en charge. Nous enquêtons actuellement … Il devrait y avoir un moratoire…

État du suivi
cf. rapport annuel 2009-2010

Page 17
Recommandation/problème/déclaration
"…1. RENFORCER LA DÉFENSE DES DROITS …
augmenter la portée de nos activités de sensibilisation… »

État du suivi
Création des postes d'intervenants en développement communautaire en 2010

Page 17
Recommandation/problème/déclaration
…2. DÉCÈS D'ENFANTS ET DE JEUNES CONNUS DU SYSTÈME
… nous demanderons d'être présents aux enquêtes sur la mort d'enfants et de jeunes pris en charge par l'État… »

État du suivi
Se poursuit

Page 17
Recommandation/problème/déclaration
…3. LE NORD
1) … commencerons par embaucher un directeur ou une directrice de service ou un intervenant provincial adjoint…
2) … bureau situé dans le Nord… bureau virtuel?
3) … ressources supplémentaires et fera partie de la soumission de notre budget 2009-2010… »

État du suivi
Engagement d'un directeur au développement stratégique pour soutenir l'élaboration d'une stratégie pour le Nord

Page 19
Recommandation/problème/déclaration
…4. PARTENARIAT AVEC LES JEUNES… constituer des groupes de référence et des centres dans cinq régions de la province… »

État du suivi
Achevé

Page 19
Recommandation/problème/déclaration
…5. PRINCIPE DE JORDAN « … nous travaillerons pour implanter en Ontario le principe de Jordan… »

État du suivi
Se poursuit

Page 19
Recommandation/problème/déclaration
…6. RECOMMANDATIONS DU CORONER
« … faire le suivi des recommandations … pour voir combien sont mises en application … Le Bureau est maintenant bien organisé et prêt à jouer un rôle plus important pour défendre les intérêts des enfants et des jeunes … »

État du suivi
Conception, création et mise à l'essai de la base de données d'enquêtes publiques. Lancement en 2011.

Rapport annuel - suivi

Suivi du rapport annuel 2008-2009 du Bureau de l'intervenant

Page 8
Recommandation/problème/déclaration
Demandera que des modifications soient apportées à la *Loi de 2007 sur l'Intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes* pour que le Bureau ait accès aux renseignements requis pour s'acquitter de son mandat.

État du suivi
Des discussions préliminaires se sont déroulées avec les autorités ministérielles

Page 10
Recommandation/problème/déclaration
Engagera des organisateurs et organisatrices communautaires pour accroître sa capacité de stimuler la participation des jeunes, des collectivités et du gouvernement, et pour étendre ses activités en matière de sensibilisation du public.

État du suivi
Embauche de deux conseillers/conseillères en développement communautaire

Page 10
Recommandation/problème/déclaration
Travaillera à étendre ses partenariats avec les agences et organismes locaux, provinciaux et nationaux pour accentuer la participation des jeunes et promouvoir les droits de l'enfant.

État du suivi
Projet pilote en collaboration avec le collège Humber

Page 10
Recommandation/problème/déclaration
Lancera une « exposition itinérante d'œuvres artistiques » conjuguant photographies et témoignages écrits poignants de jeunes…

État du suivi
Lancement de l'exposition d'œuvres artistiques en février 2011

Page 10
Recommandation/problème/déclaration
Publiera son rapport sur l'enquête de Westview (initiative axée sur la participation au sein du système d'éducation de l'Ontario).

État du suivi
Rapport publié en février 2011

Page 14
Recommandation/problème/déclaration
Créera une « base de données d'enquête » afin que les jeunes et les parties intéressées aient accès aux recommandations de toutes les enquêtes.

État du suivi
La base de données d'enquête sera lancée au début de 2011

Page 14
Recommandation/problème/déclaration
Demandera au Bureau du coroner en chef de l'Ontario de lui remettre les rapports du Comité d'examen des décès d'enfants…

État du suivi
Réitère la demande pour les rapports

Page 14
Recommandation/problème/déclaration
Lancera un processus d'examen des centres de jeunes et fera rapport [aux] organismes de surveillance et aux sociétés d'aide à l'enfance…

État du suivi
Des entrevues ont été menées auprès de jeunes dans 7 centres. Rapports à paraître.

Rapport annuel - suivi

Suivi du rapport annuel 2008-2009 du Bureau de l'intervenant

Page 14
Recommandation/problème/déclaration
Soumettra un mémoire au MSEJ dans le cadre de l'examen prescrit de la *Loi sur les services à l'enfance et à la jeunesse.*

État du suivi
Achevé

Page 14
Recommandation/problème/déclaration
S'efforcera de travailler avec la Commission sur le financement durable des services d'aide à l'enfance…

État du suivi
Se poursuit

Page 14
Recommandation/problème/déclaration
Produira un rapport sur l'amélioration des chances d'épanouissement dans la vie des jeunes placés et sur l'accès aux ressources une fois qu'ils ont quitté le système d'aide à l'enfance.

État du suivi
En cours

Page 16
Recommandation/problème/déclaration
Achèvera son examen du recours à l'isolement sécuritaire dans les centres jeunesse de la province…

État du suivi
Entrevues achevées. Rapport en cours de préparation

Page 17
Recommandation/problème/déclaration
Continuera de surveiller le dossier du centre jeunesse Roy McMurtry et les changements apportés à la suite des plaintes portées par des jeunes; procédera à un examen...

État du suivi
Se poursuit
Examen prévu en mars 2011

Page 17
Recommandation/problème/déclaration
Surveillera l'engagement de la Province à développer dans les centres jeunesse une philosophie de la détention fondée sur des relations thérapeutiques.

État du suivi
Se poursuit

Page 17
Recommandation/problème/déclaration
Achèvera son étude sur le « consentement et la capacité » et publiera le rapport...

État du suivi
Lancement en 2011 d'une campagne d'éducation publique

Page 17
Recommandation/problème/déclaration
Exercera des pressions pour augmenter les capacités à l'échelle de la province en matière de consultation psychiatrique

État du suivi
Réunions ont eu lieu avec le MSSLD, MSEJ et l'Hôpital pour enfants malades

Page 18
Recommandation/problème/déclaration
Améliorera sa capacité à communiquer au moyen des langages ASL et LSQ.

État du suivi
Formation sur les langages ASL et LSQ offerte au personnel. La formation se fera régulièrement.

Rapport annuel - suivi

Suivi du rapport annuel 2008-2009 du Bureau de l'intervenant

Page 18
Recommandation/problème/déclaration
Poursuivra ses rencontres avec le ministère de l'Éducation pour discuter des services … dans les écoles pour personnes aveugles et sourdes et aveugles.

État du suivi
Se poursuit

Page 18
Recommandation/problème/déclaration
Élaborera une stratégie en collaboration avec les élèves des écoles provinciales et des internats pour faciliter leur participation.

État du suivi
Se poursuit

Page 20
Recommandation/problème/déclaration
Continuera de travailler avec les chefs de l'Ontario et d'autres collectivités nordiques et communautés Autochtones pour mettre au point un plan d'intervention pour le Nord.

État du suivi
Se poursuit

Page 20
Recommandation/problème/déclaration
Facilitera en collaboration avec *The New Mentality* la participation de jeunes Autochtones à la préparation et à la soumission d'un mémoire entourant le document de réflexion *Chaque porte est la bonne porte* du ministère de la Santé.

État du suivi
Fusionné à la stratégie d'engagement des jeunes du Nord

Page 20
Recommandation/problème/déclaration
Demeurera impliqué dans l'enquête entourant le décès de Reggie Bushie.

État du suivi
L'enquête Bushie a été ajournée. Le Bureau continue de travailler avec les jeunes.

Page 21
Recommandation/problème/déclaration
Cernera l'univers des services à la clientèle à besoins spéciaux avec l'aide des réseaux importants et des groupes communautaires

État du suivi
Se poursuit

Page 21
Recommandation/problème/déclaration
Tiendra des rencontres avec les prestataires de services et les groupes pertinents de défense et de promotion des droits pour élaborer un plan d'intervention en matière de besoins spéciaux.

État du suivi
Se poursuit

Page 23
Recommandation/problème/déclaration
Révisera et modifiera sa base de données qui enregistre et fait le suivi de tous les appels afin de mieux soutenir ses décisions en matière de gestion et de prestation de services

État du suivi
Processus de demande de proposition lancé

Page 23
Recommandation/problème/déclaration
Accroîtra sa capacité d'intervention en procédant à l'embauche des effectifs approuvés au budget

État du suivi
Embauche de l'équipe d'intervenants de Toronto est terminée

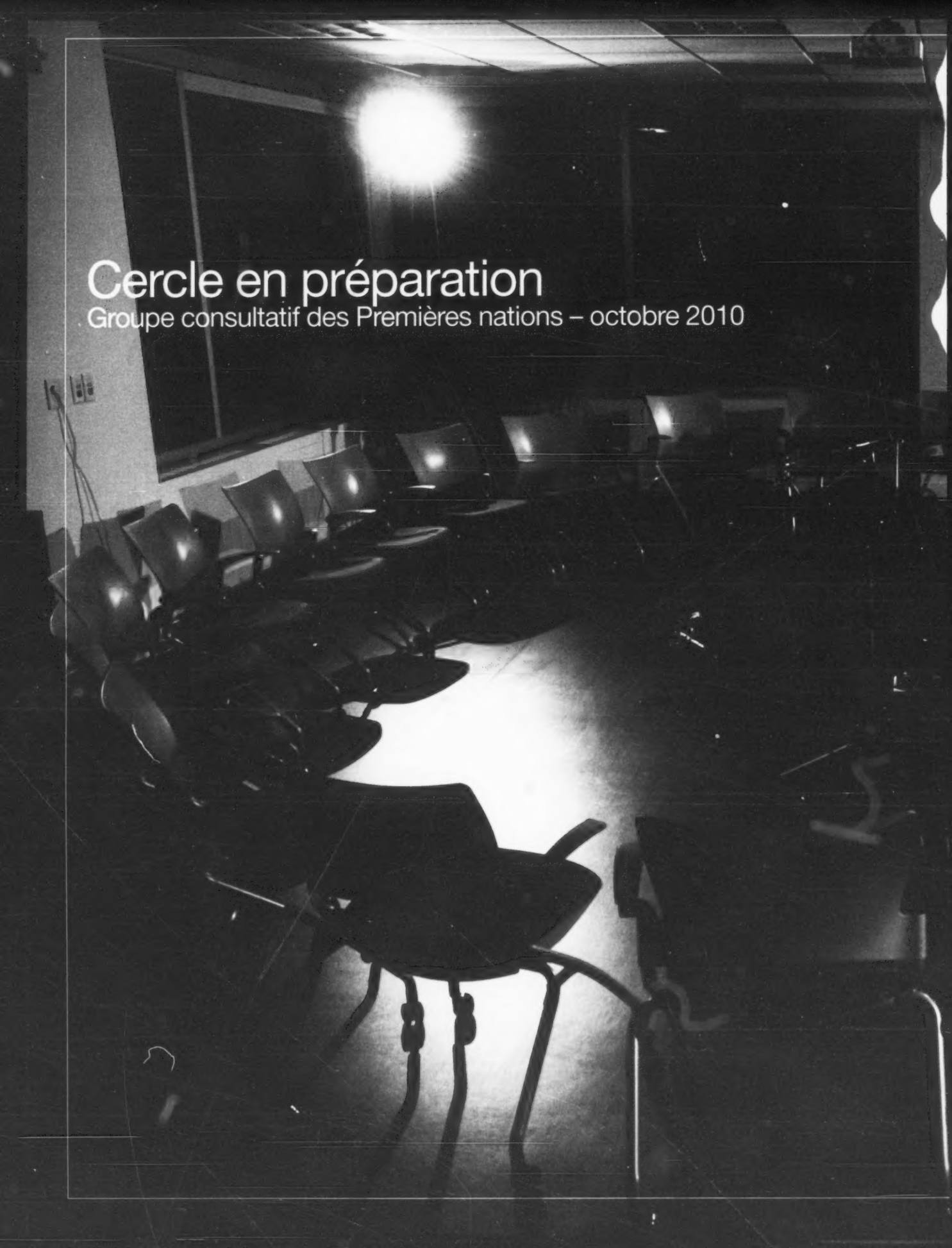

Cercle en préparation

Groupe consultatif des Premières nations – octobre 2010

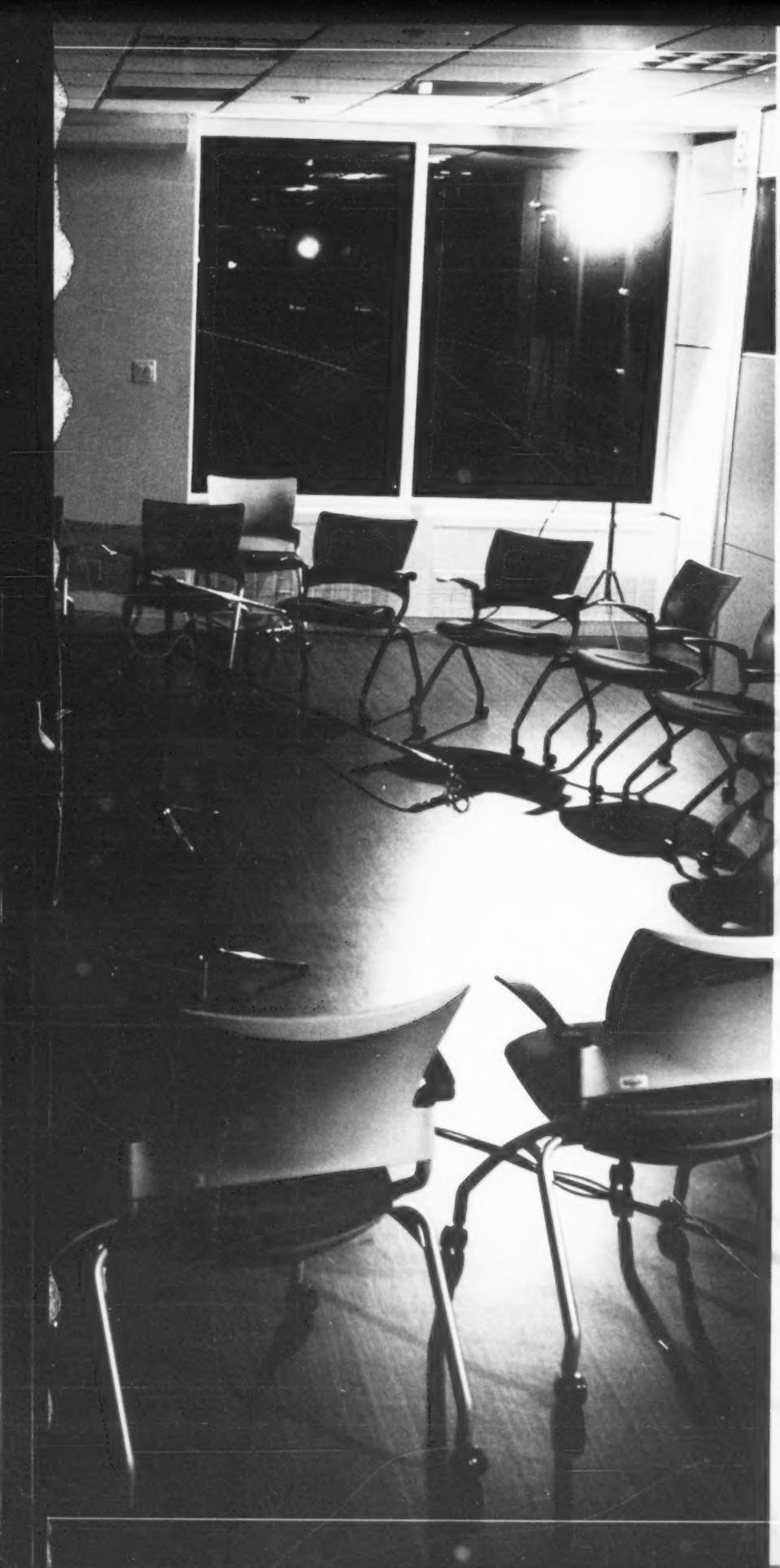

Ne vous contentez jamais, jamais d'un cercle d'idées, peu importe lequel. Il faut savoir qu'un autre, plus vaste, est toujours possible. Notre cercle en est un d'amitiés et uni par des idéaux. Il y a quelque chose d'imminent dans le travail, mais c'est le spectateur qui boucle le cercle.

perspective...

Provincial Advocate
for Children & Youth

the Amplifiers
MAGAZINE

AMPLIFIER is a youth created magazine that raises awareness, informs children and youth about their rights, and shares experiences in a creative manner.

YOUNG PEOPLE
SPEAK UP:

SUBMIT ARTICLES, ARTWORK, POETRY, PHOTOS FOR INCLUSION IN OUR MAGAZINE.

Themes For This Issue:
- Children's Aid Society
- Stigma around mental health
- Newcomer youth
- Youth justice
- First Nations youth
- Young persons living on the street

STAY TUNED...

YOUTH H

If something doesn't

If you are in CA
and you don't thi

You can call th

PHONE: 1 80
416
TTY: 416
FAX: 416
Email: advo
Website: ww

Office of th
for Ch

Provincial Advocate
for Children & Youth

A VOICE
SCHOOL

patory Action Project
's Education System

2010

da Hotrum, Child & Youth Advocate
mohapatra, Child & Youth Advocate

Vol. 38 #06

Governa
help dru

Provincial and federal laws are ha
ng bring drugs into First Nations, a
Webequie prescription drug ab
strategy coordinator Levi Sofea.
"People use the Charter of Rig
and Freedoms," Sofea said. "We ca
do what we want to do like be
searches to see if people are bring

CONVEN
RELATIVE A
DROITS
DE
L'ENFAN

L'intervenant provincial
en faveur des **enfants** *&* **des jeunes**

401, rue Bay, bureau 2000, Toronto (Ontario) M7A 0A6
Téléphone : (416) 325-5669 Sans frais : 1 (800) 263-2841
webcam (utilisateurs ASL/LSQ) : provincial-advocate ou courriel : advocacy@provincialadvocate.on.ca